



COMMISSION
ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

Réunion du 19 novembre 2014

PROJETS D'AVIS.....	2
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	27
LISTE DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	28

PROJETS D'AVIS

Commission Entreprises et stratégies de marché

19 novembre 2014

Avis proposés au Conseil

Avis n° 1

Le Conseil note avec satisfaction la réalisation en 2012 de l'enquête TIC dans les entreprises de moins de 10 personnes qui répond à une demande de 2010 de cette commission. Il recommande de continuer à réaliser cette enquête à intervalle régulier.

Référence : avis général de moyen terme n° 29, avis de moyen terme n° 3d, 3e et 5 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Avis n° 2

Afin d'éclairer l'impact des TIC sur l'organisation des entreprises – prenant en compte la dimension internationale des groupes –, le Conseil recommande la poursuite de la réflexion entre la statistique publique et les utilisateurs, notamment les chercheurs, pour déterminer les outils de mesure à mettre en place par la statistique publique. Cette réflexion pourra être menée dans le cadre d'une rencontre ouverte aux autres commissions concernées du Cnis, en particulier celles en charge de l'emploi et des questions sociales.

Un suivi sera réalisé dans 18 mois à deux ans.

Référence : avis général de moyen terme n° 4 et n° 29, avis de moyen terme n° 1 et 5 de la commission « Entreprises et stratégies de marché »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

- 19 novembre 2014 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, Professeur à l'École d'économie de Paris – Université Paris 1, Conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Fabienne ROSENWALD, Directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee
Béatrice SÉDILLOT, Cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Responsable de la commission : Philippe ROUSSEL (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	5
I. ENQUÊTES PRÉSENTÉES POUR OPPORTUNITÉ.....	5
II. ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LES PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT.....	8
III. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) : ÉTAT DES LIEUX STATISTIQUE ET IMPACTS DANS L'ENTREPRISE.....	10
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2015 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	22
V. POINT D'INFORMATION SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COÛT DU CAPITAL.....	24
CONCLUSION.....	26

Liste des participants

ALLAIN Dominique	Cnis - Conseil national de l'information statistique
AUDIBERT Pierre	Cnis - Conseil national de l'information statistique
BERGER Emmanuel	Insee - Études et synthèses économiques
BESTEL Julie	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
BONNANS Dominique	Insee - Inspection générale
BORDET Chloe	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
CARAES Didier	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CHAPTAL Isabelle	Fédération nationale des travaux publics
CHAZAL Joëlle	Insee - Statistiques d'entreprises
COYNE Anne	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Service statistique et prospective
De GIMEL Louis	Insee - Statistiques d'entreprises
DELAME Emmanuel	Insee - Statistiques d'entreprises
DELAME Nathalie	Institut national de la recherche agronomique
DEMOLY Elvire	Insee - Statistiques d'entreprises
DUCHATEAU Patrick	Fédération française du bâtiment / Medef
FONTAGNÉ Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
FONTANESI Franck	Fédération des industries des équipements pour véhicules
GELY Alain	Confédération générale du travail
GENIS Jean-Marc	Fédération des enseignes de l'habillement
GREENAN Nathalie	Centre d'études de l'emploi
GRIMALDI Josette	Les fondateurs de France
HERBET Jean-Baptiste	Min. Écologie, dév. durable et énergie - Serv. observation et statistiques
LÉCRIVAIN Florian	Min. Économie, redressement productif, numérique - Dir. gén. des entreprises
LELARGE Claire	Insee - Études et synthèses économiques
LETHIAIS Virginie	Télécom Bretagne
LIENHARDT Jean	Insee Ile de France
MORLAN Stéphanie	Fédération française de la franchise
PIQUET Serge	Comité Francéclat
PRATX Anne	Ministères Finances et Économie - Direction générale du Trésor
RAHARIVOHITRA Désiré	Fédération des industries mécaniques
RALLET Alain	Université Paris Sud - RITM - Réseaux Innovation Territoires et Mondialisation
ROSENWALD Fabienne	Insee - Statistiques d'entreprises
ROUSSEL Philippe	Cnis - Conseil national de l'information statistique
ROY Nathalie	Union professionnelle artisanale
SCHERRER Philippe	Insee - Statistiques d'entreprises
SÉDILLOT Béatrice	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Service statistique et prospective
VACHER Thomas	Insee - Statistiques d'entreprises
VILLETTELLÉ Jean-Pierre	Banque de France

La séance est ouverte à 14 heures 05, sous la présidence de Lionel FONTAGNÉ.

INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et tous. Notre ordre du jour se révèle relativement chargé. Nous devons d'abord examiner un certain nombre d'enquêtes présentées pour opportunité. Une seule d'entre elles fera l'objet d'une présentation. Nous aborderons ensuite l'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat, un sujet très important. Vous avez tous en mémoire les difficultés que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont rencontrées voilà quelques années sur cette question. Le point central de notre ordre du jour concernera les technologies de l'information et de la communication. Nous essaierons d'appréhender les évolutions statistiques dans ce domaine et les impacts dans les entreprises. Nous devrions y consacrer l'essentiel de notre réunion. Enfin, nous dédierons quelques minutes au programme de travail 2015 de la statistique publique et nous vous présenterons un point d'information sur le groupe de travail sur le coût du capital dont les résultats sont très attendus.

I. ENQUÊTES PRÉSENTÉES POUR OPPORTUNITÉ

1. Sans présentation, avec questions-réponses

Lionel FONTAGNÉ

Cette première série d'enquêtes ne fera pas l'objet d'une présentation, puisqu'il s'agit de simples renouvellements. Vous avez cependant tout loisir de poser des questions. Après discussion, nous devons décider s'il nous paraît opportun de renouveler ces enquêtes.

Enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petits établissements de moins de vingt salariés de l'industrie et de l'artisanat (ECEI-TPE) [Insee/DSE]

Nathalie ROY, Union professionnelle artisanale (UPA)

Pour quelle raison l'intitulé de cette enquête évoque-t-il les établissements de moins de vingt salariés de l'industrie et de l'artisanat alors que les entreprises artisanales peuvent relever du secteur de l'industrie ? J'ignore si l'UPA, instance représentative de l'artisanat, a été sollicitée, mais elle n'est pas citée parmi les instances consultées dans le cadre de la préparation de l'enquête.

Louis de GIMEL, Insee

L'enquête couvre le champ de l'industrie. L'emploi du terme vient seulement rappeler que l'artisanat industriel est également concerné.

Nathalie ROY

De par la loi, toutes les petites entreprises industrielles sont artisanales.

Lionel FONTAGNÉ

Nous pourrions proposer le titre suivant : « *enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petits établissements industriels de moins de vingt salariés et de l'artisanat* ».

Fabienne ROSENWALD

Nous pouvons simplement supprimer « *de l'artisanat* ».

Louis de GIMEL

En général, nous lançons un appel général à la concertation et il me semble vous avoir croisée dans certains de nos comités. Pour autant, l'enquête n'a pas encore été lancée. Nous estimions que le questionnaire était finalisé, mais nous pouvons vous le transmettre et recueillir vos remarques.

Fabienne ROSENWALD

Il faut néanmoins que les artisans se retrouvent dans l'enquête. Or les entreprises artisanales que nous avons interrogées ne se retrouvaient pas dans le titre lorsque celui-ci n'évoquait que l'industrie. Je vous propose d'examiner ce point avec vous.

Louis de GIMEL

Les artisans ne se perçoivent pas comme des industriels.

Fabienne ROSENWALD

Ils doivent se reconnaître dans le titre. Je vous propose d'échanger directement avec vous.

Enquête sur les points de vente du commerce de détail [Insee/DSE]

Enquête annuelle Eurostat sur les TIC dans les unités légales de dix salariés ou plus (TIC) [Insee/DSE]

Enquête complémentaire sur les TIC dans les unités légales de moins de dix salariés (TIC-TPE) (Insee/DSE)

Lionel FONTAGNÉ

Sur les TIC, la première des deux enquêtes répond à une demande européenne. La seconde, couvrant les unités légales de moins de dix personnes, constitue en revanche une enquête franco-française.

Louis de GIMEL

Tout à fait. Le questionnaire pour les unités légales de moins de dix personnes reprend le questionnaire de l'enquête principale, mais de manière simplifiée. Nous avons déjà conduit cette même enquête voilà quatre ans et le Cnis souhaitait disposer d'un suivi.

Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA) [SSP]

Enquête sur le prix des bois [SSP]

Enquête Terres labourables [SSP]

Lionel FONTAGNÉ

Cette enquête ne recouvre pas le champ des terres cultivables et ne concerne donc pas l'emprise urbaine sur les terres agricoles.

Béatrice SÉDILLOT

Là encore, cette enquête vient répondre à une demande européenne. Elle vise à disposer d'observations précoces de surface et de rendement des terres servant à la production. Il s'agit d'une enquête en trois vagues qui permet de disposer d'estimations de surface et de rendement. Elle sert également aux statistiques annuelles agricoles. Cette enquête est déjà menée depuis de nombreuses années.

Lionel FONTAGNÉ

Quel est le degré de granularité de l'enquête ?

Béatrice SÉDILLOT

L'enquête est menée auprès des exploitants agricoles et porte sur les différents types de céréales.

Lionel FONTAGNÉ

Si vous n'avez pas d'autres questions et si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous propose de considérer que ces enquêtes s'avèrent opportunes.

La Commission Entreprises et stratégies de marché émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur l'ensemble des enquêtes présentées au renouvellement.

2. Avec présentation et questions-réponses

Enquête Pratiques d'élevage [SSP]

Béatrice SÉDILLOT

Il s'agit d'une enquête nouvelle qui a fait l'objet de demandes relativement importantes des acteurs que nous avons consultés notamment à l'occasion de nos réflexions sur le programme de moyen terme. Lors de ces consultations a émergé le besoin d'une enquête complète sur les pratiques d'élevage. Certaines enquêtes ont déjà été conduites par le passé, mais elles sont restées très ciblées. La dernière, réalisée en 2008, portait ainsi sur les bâtiments d'élevage. Cette nouvelle enquête a pour objet de couvrir l'ensemble des pratiques d'élevage, qu'il s'agisse de la gestion des effluents, l'alimentation des animaux, les pratiques sanitaires, le bien-être animal ou des considérations de main d'œuvre. Les élevages eux-mêmes sont considérés au sens large, puisqu'ils recouvrent à la fois bovins, porcins, volaille de ponte, volaille de chair, ovins et caprins.

Elle permet de réactualiser un certain nombre d'éléments techniques qui servent à établir les bilans fourragers pour l'alimentation animale et les bilans demandés par les instances internationales, notamment les inventaires sur les émissions de gaz à effet de serre, les bilans azote et phosphore et les évaluations au titre de la directive européenne sur les nitrates. Cette enquête présente également une grande importance au niveau national, puisqu'une démarche est engagée en faveur de l'agroécologie et de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Or les pratiques d'élevage concourent à l'analyse de ces changements de comportement. L'enquête doit enfin nous permettre, grâce à un volet sur les pratiques sanitaires, de vérifier l'application du plan pour la réduction de l'usage des antibiotiques.

Cette enquête couvre l'ensemble des filières d'élevage, chaque filière présentant des pratiques relativement différentes. Il nous faut donc élaborer un questionnaire suffisamment large. À ce stade, nous envisageons de la conduire sur un échantillon de 30 000 exploitations. Elle se déroulerait en face-à-face début 2016. Nous estimons le temps d'interrogation à une heure. Cette enquête compléterait celles que nous conduisons depuis plusieurs années sur les pratiques culturelles. S'agissant des instances de concertation, un comité d'utilisateurs sera mis en place pour recueillir les besoins, avec des groupes de travail spécifiques à chaque thématique chargés de construire un questionnaire répondant aux attentes. Les organisations professionnelles seront consultées en amont pour collecter leurs attentes puis en aval pour quérir leur avis sur le questionnaire. L'enquête sera construite en 2015 et nous espérons la lancer sur le terrain début 2016.

Lionel FONTAGNÉ

S'agit-il d'une enquête européenne ou d'initiative française ?

Béatrice SÉDILLOT

Il s'agit d'une initiative française, mais certains résultats de l'enquête permettent d'établir des indicateurs requis au niveau européen.

Lionel FONTAGNÉ

Dans la veine des négociations internationales autour de la libéralisation des marchés agricoles, des indicateurs de bien-être animal comme la surface des cages des poules pourraient susciter un grand intérêt au sein de la société civile. Qu'avez-vous prévu en termes de diffusion ? Quelles sont les informations que nous pourrions trouver sur ce sujet ?

Béatrice SÉDILLOT

Le bien-être animal fait bien partie du questionnaire. La taille des cages, par exemple, sera abordée. Quant à la diffusion, comme pour les autres enquêtes, nous envisageons de produire des tableaux détaillés et des publications éclairant les différentes thématiques de l'enquête. Après une première publication relativement classique sur les principaux résultats, nous souhaiterions également diffuser des publications plus détaillées pour chaque thème et mettre les données à la disposition des chercheurs par l'intermédiaire du CASD afin qu'ils puissent exploiter l'enquête sous ses diverses dimensions, mais ceci plutôt en 2017.

La Commission Entreprises et stratégies de marché émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur l'enquête relative aux pratiques d'élevage

Dominique ALLAIN, Cnis

Dans les prochaines fiches d'opportunité qui vous seront proposées, la rubrique n° 10 intitulée « cible de l'enquête » sera désormais renommée « unité statistique interrogée ».

II. ENQUÊTE EUROPÉENNE SUR LES PARITÉS DE POUVOIR D'ACHAT

Emmanuel BERGER, Insee

L'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat constitue un dispositif ancien datant de 1980. Notre label d'intérêt général et de qualité statistique vient d'être examiné et renouvelé par le Comité du label. Nous étions passés au préalable pour avis d'opportunité devant la Commission Démographie et questions sociales du Cnis.

Les parités de pouvoir d'achat représentent un instrument statistique qui permet de comparer les prix puis les grands agrégats économiques entre les pays afin de les évaluer dans une monnaie commune avec un niveau de prix uniforme. Nous mesurons comptablement les grands agrégats économiques avec la devise en cours dans le pays et selon le système de prix en vigueur dans le pays. Au sein de la zone euro, même avec la même monnaie, nous devons, pour comparer les agrégats, tenir compte du niveau de prix différent entre les pays. C'est la raison pour laquelle nous conduisons ces enquêtes de parités de pouvoir d'achat.

Les enquêtes de parités de pouvoir d'achat permettent de comparer les prix à l'échelle internationale et, dans un second temps, d'utiliser ce niveau de prix comme déflateur spatial afin de comparer les niveaux entre les pays pour le PIB ou la consommation par tête. Ces enquêtes relèvent d'un programme international, encadré par Eurostat. Un règlement européen s'y rattache.

Le volet examiné devant le label porte sur les prix à la consommation, mais les parités de pouvoir d'achat concernent aussi les investissements, les dépenses des administrations publiques et tous les autres champs de l'économie. Le volet des prix à la consommation fait l'objet d'un dispositif d'enquête spécifique mené par l'Insee. Pour ce dispositif, des enquêteurs de l'Insee collectent des prix dans des points de vente en Île-de-France. Pour collecter l'ensemble des prix, six enquêtes sont réalisées au même moment, à raison de deux par an dans un cycle de trois ans, sur la même liste de produits dans tous les pays européens sur les thèmes suivants : alimentation/boissons/tabac, habillement/chaussures/articles de bien-être de la personne, articles de maison et du jardin, transport/hôtel/restaurant, services, ainsi que santé et meubles.

Les biens enquêtés présentent des spécificités fortes. Ces biens doivent en effet se révéler comparables entre pays. De fait, ils ne correspondent pas, sauf exception, aux biens qui entrent dans l'indice des prix à la consommation (IPC), qui s'inscrit dans une comparaison temporelle plutôt que spatiale. Ces spécificités s'avèrent très précises. À titre d'exemple, les enquêteurs doivent collecter le prix d'un lit deux places, en bois tendre massif, laqué, teint ou peint, moulures autorisées, d'une largeur de 140-160 centimètres. En France et en Irlande, cette largeur est la normale, mais dans les pays du Nord, les lits ciblés présenteront une plus grande largeur (180-200). Dans le domaine de la santé, les enquêteurs doivent renseigner le prix d'un verre de correction simple foyer, en verre organique ou plastique, d'une puissance sphérique de deux dioptries, d'un indice de réfraction de 1,6 et d'un diamètre de 70 millimètres, avec un revêtement antireflet et anti-rayure.

Cette enquête est menée en Île-de-France, dans l'agglomération 104, c'est-à-dire la zone d'enquête pour l'indice des prix à la consommation. Pour obtenir des résultats nationaux, nous utilisons des coefficients de correction spatiaux obtenus grâce à l'enquête IPC spatiale lancée sur le terrain en mars 2015, qui vient d'obtenir le label.

Lionel FONTAGNÉ

Nous pouvons d'abord nous interroger sur l'utilité de cette enquête, dès lors que les prix sont déjà relevés par les enquêteurs de l'Insee. Nous aurions pu imaginer que les prix collectés puissent être utilisés pour cette démarche, d'autant que la précision de ces prix me semblait déjà très fine, voire comparable. Existe-t-il une différence nette entre ces prix ? Les indices de prix recouvrent systématiquement le montant des loyers. Dans cette enquête, cette question revêt une importance encore plus grande compte tenu des divergences fortes entre les pays. Je m'interroge également sur les coefficients de correction spatiale. Les différences de prix à l'intérieur d'un même pays s'avèrent sans doute aussi grandes que les différences entre deux capitales. Vous conduisez une enquête en Île-de-France et vous appliquez des coefficients de correction. Il existe une forme de contraste à exiger des détails comme les moulures ou le bois des lits et à considérer dans le même temps que les prix observés en Île-de-France peuvent être extrapolés sur l'ensemble du territoire. Eurostat envisage-t-il toujours de conduire des travaux sur les parités de prix de production ? Enfin, la collecte de l'information me paraît encore relativement artisanale. Les États-Unis utilisent les codes-barres pour étudier les différences spatiales de prix. Une telle démarche est-elle envisageable en Europe ?

Emmanuel BERGER

Pour les produits, les indices de prix à la consommation comportent effectivement de nombreuses informations, mais la démarche des parités de pouvoir d'achat se révèle très spécifique. Le camembert, par exemple, fait l'objet d'une enquête dans tous les pays, mais il ne sera pas identique partout. En France, les enquêteurs sur le terrain auront tendance à relever le prix d'un camembert au lait cru. En Europe, il conviendra de privilégier un camembert moins spécifique. Le degré de précision pour les parités de pouvoir d'achat s'avère encore plus fin que pour l'IPC. Pour les textiles, par exemple, nous allons exiger qu'un pantalon contienne 65 % de coton, 25 % d'une autre fibre et 15 % d'une autre. L'équipe chargée de la collecte assure également celle de l'IPC. Nous comparons donc les deux dispositifs, mais il est rare que les produits coïncident parfaitement.

Les loyers n'entrent pas dans le cadre des enquêtes de prix à la consommation. Il existe un dispositif PPA spécifique avec des enquêtes loyers permettant d'examiner le loyer réel et imputé pour des logements décrits, là encore, de manière très précise. Pour renseigner ces informations, nous utilisons les données des comptes du logement établis par le SOeS.

Quant aux coefficients de correction spatiaux, le dispositif mis en place est associé à l'enquête de l'IPC. Dans le domaine alimentaire, les données de l'IPC suffisent, car les produits sont achetés sur l'ensemble du territoire et peuvent être comparés. Pour certains biens, en revanche, nous relevons des divergences entre les régions. Ainsi, certains types de meubles sont davantage achetés en Île-de-France qu'ailleurs. Il en est de même pour les biens de haute technologie. Dans ces domaines, les données de l'IPC s'avèrent insuffisantes. L'enquête spatiale permet donc de compléter les données de l'IPC avec des focus spéciaux sur ces produits. Nous y sommes associés, car nous communiquons des spécifications du même type que dans le cadre du dispositif sur les parités de pouvoir d'achat pour collecter les prix de biens comparables.

Une approche d'indice PPA qui passerait par la production a été expérimentée dans les années 1970 et un groupe de chercheurs a relancé l'idée récemment. Eurostat a pris en main l'étude, qui se trouve pour l'instant à un stade embryonnaire. Je ne dispose pas de tous les éléments, mais il me semble que cette démarche se heurte à des questions méthodologiques complexes qui en font un sujet de long terme.

Isabelle CHAPTAL, Fédération nationale des travaux publics (FNTP)

L'OCDE réutilise les enquêtes PPA depuis 1980 et la méthodologie n'a pas varié depuis.

Emmanuel BERGER

L'enquête est en effet suivie par Eurostat et l'OCDE et nous utilisons les mêmes méthodologies.

III. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) : ÉTAT DES LIEUX STATISTIQUE ET IMPACTS DANS L'ENTREPRISE

1. L'usage des TIC dans les entreprises : comparaison entre très petites entreprises (TPE) et sociétés d'au moins dix personnes

Elvire DEMOLY, Insee

Je vous présenterai les résultats issus de la première enquête TIC-TPE réalisée auprès des entreprises de moins de dix personnes. L'enquête conduite auprès des entreprises de plus de dix personnes est une enquête annuelle obligatoire au niveau européen. L'enquête auprès des entreprises de moins de dix personnes avait pour but de compléter le champ sur les mêmes secteurs d'activité que l'enquête annuelle, en interrogeant des entreprises de plus petite taille. Nous couvrons les unités du secteur marchand hors secteurs agricole, financier et d'assurance. Nous avons également exclu de cette enquête les auto entrepreneurs et les SCI.

Nous avons distingué deux catégories d'entreprises, celles que la loi de modernisation de l'économie qualifie de micro entreprises, qui comptent moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux millions d'euros et d'autres unités, qui comptent également moins de dix personnes, mais dont le chiffre d'affaires dépasse deux millions d'euros. Nous n'avons toutefois pas axé notre étude sur cette deuxième population, qui se révèle très hétérogène et difficile à cerner. L'échantillon de l'enquête annuelle comporte généralement 13 000 unités. Pour l'enquête TIC-TPE, l'échantillon comprenait 10 200 unités, dont 9 200 micro entreprises et 1 000 autres unités.

Les principaux résultats de cette enquête étaient en partie attendus. Les unités les plus petites possèdent un équipement en TIC nettement moins important que les unités les plus grandes. Fin 2012, un quart des micro entreprises n'était pas encore informatisé. Le seuil de dix personnes marque un écart net en matière d'équipement TIC. Ce constat diffère néanmoins entre les secteurs d'activité. Plus le cœur de métier du secteur s'éloigne des TIC, plus l'écart entre les petites et les grandes entreprises se révèle important. Dans le secteur de l'information et de la communication, par exemple, les différences en termes d'équipement en TIC s'avèrent moins grandes que dans le secteur de l'hébergement ou de la restauration.

Il existe un écart significatif entre les entreprises en matière d'équipement en ordinateur ou d'accès internet et encore plus grand s'agissant de la connexion à l'internet mobile. Pour certaines technologies plus élaborées comme l'échange de messages automatisés de type EDI, l'écart s'avère très important, mais s'explique aussi par le fait qu'une petite entreprise éprouve moins le besoin d'échanger automatiquement des informations qu'une grande entreprise. L'enquête comportait également des questions sur le commerce électronique. La part des entreprises qui réalisent des ventes sur internet se révèle moitié moins grande dans les entreprises de moins de dix personnes que dans celles de plus de dix personnes, la différence étant surtout marquée en termes de montants de vente.

Si l'on s'intéresse à la part d'unités possédant un site web, l'écart se révèle particulièrement important dans le domaine de l'hébergement et de la restauration entre les micro entreprises, qui disposent d'un site dans moins de 25 % des cas et les plus grandes sociétés qui possèdent un site pour les trois quarts d'entre elles. Quant à la part des unités ayant reçu des commandes sur un site web, nous n'observons presque aucun écart entre les entreprises dans le secteur de l'information et de la communication. En revanche, dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'écart s'avère très significatif.

L'enquête TIC-TPE a complété la part de commerce électronique que l'enquête annuelle ne permettait pas de renseigner. Nous avons ainsi pu chiffrer que le montant des ventes web attribué aux micro entreprises s'élève à 6 milliards d'euros contre 95 milliards d'euros pour les sociétés de plus de dix personnes. Nous avons également estimé que le montant relevant des autres unités de moins de dix personnes atteignait 5 milliards d'euros.

Cette population des autres unités de moins de dix personnes se révèle très hétérogène. Un quart de ces entreprises appartiennent à un groupe contre 2 % des micro entreprises et les deux tiers constituent des entreprises du commerce contre 27 % des micro entreprises. Les taux d'équipement de cette population se situent généralement dans une position intermédiaire, entre les micro entreprises et les entreprises de plus de dix personnes. Cette situation peut être expliquée par le fait que la catégorie regroupe également des filiales de très grands groupes comme les usines Renault qui, en tant qu'unités légales, n'ont pas d'effectif, mais affichent un chiffre d'affaires important, des sociétés mères ou des start-ups réalisant des chiffres d'affaires très élevés pour un effectif réduit.

Vous pouvez retrouver les résultats de cette enquête dans un *Insee Première* paru en février 2014 sur les micro entreprises et dans un *Insee Résultats* pour des tableaux plus détaillés.

2. L'usage d'internet par les sociétés : zoom sur les médias sociaux

Thomas VACHER, Insee

Pour les entreprises de plus de dix personnes, nous avons axé notre étude sur l'utilisation d'internet et des médias sociaux. Les médias sociaux comprennent les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, etc.), les réseaux des entreprises, les sites de partage de connaissance et les sites de partage de contenus multimédias (YouTube). En 2013, 20 % des sociétés d'au moins dix personnes utilisent au moins l'un de ces quatre médias, un pourcentage inférieur à la moyenne européenne qui s'élève à 30 %. Au Royaume-Uni, 43 % des sociétés utilisent les médias sociaux. Elles sont 33 % en Allemagne et 25 % en Italie. Au niveau européen, 28 % des sociétés utilisent les réseaux sociaux, contre 18 % pour les sociétés françaises. Les trois autres médias sociaux sont utilisés par 10 % des sociétés européennes contre 5 % des sociétés françaises.

Les sociétés les plus utilisatrices sont avant tout les sociétés les plus grandes. Ainsi, 43 % des sociétés de 250 personnes ou plus utilisent les médias sociaux, contre moins de 20 % des entreprises comptant entre 10 et 250 personnes. 50 % des sociétés qui pratiquent la vente sur internet utilisent les médias sociaux. Les secteurs de l'information et de la communication et de l'hébergement et de la restauration sont les plus utilisateurs de ces médias. Les réseaux sociaux restent les médias les plus utilisés, quel que soit le secteur, en particulier dans le secteur de l'information et de la communication, où six entreprises sur dix utilisent au moins l'un des quatre médias. Le secteur de l'hébergement et de la restauration arrive en seconde position. 38 % des sociétés de ce secteur utilisent au moins l'un des quatre médias. En revanche, les secteurs de l'industrie, du transport et de la construction utilisent peu les médias sociaux.

Deux usages des médias sociaux peuvent être distingués :

- un usage tourné vers le client, destiné à recueillir leurs avis et leurs critiques, à développer l'image et commercialiser les produits, et à faire participer les clients au développement ou à l'amélioration des biens et services proposés ;
- un usage visant à répondre à des besoins internes pour recruter du personnel, échanger des avis, opinions et savoirs au sein de l'entreprise et collaborer avec d'autres partenaires ou organismes.

Parmi les entreprises utilisatrices des médias sociaux, huit entreprises sur dix utilisent ces médias pour développer leur image ou commercialiser des produits et six sur dix y recourent pour recueillir l'avis et les critiques des clients. Les usages tournés vers le client restent les premiers motifs d'utilisation des médias sociaux. Ils se révèlent tout particulièrement prégnants dans le secteur de l'hébergement et de la restauration et dans le secteur du commerce. Les usages tournés vers l'entreprise s'avèrent plus développés dans le secteur de l'information et de la communication, les activités spécialisées et les services administratifs.

S'agissant de l'utilisation des sites web, deux entreprises sur trois possèdent un site ou une page d'accueil, en 2013 comme en 2012. Ce niveau reste inférieur à la moyenne européenne qui se situe à hauteur de 73 %. Comme pour les médias sociaux, la présence sur le web est étroitement liée à la taille de l'entreprise. 94 % des sociétés de 250 personnes ou plus possèdent un site ou une page d'accueil, contre 75 % des sociétés de 20 à 249 personnes et 58 % des sociétés de 10 à 19 personnes. Neuf sociétés de l'information et de la communication sur dix disposent d'un site. À l'inverse, dans les secteurs du transport et de la construction, moins de la moitié des sociétés possèdent un site. Les sociétés du secteur de l'industrie sont davantage équipées d'un site (70 % en possèdent), alors même qu'elles restent peu présentes sur les médias sociaux.

Les sociétés qui disposent d'un site y proposent, pour 47 % d'entre elles, un catalogue ou une liste de prix. 23 % offrent la possibilité de passer commande ou de réserver en ligne. La possibilité de personnaliser le contenu, de suivre une commande ou de concevoir un produit est moins utilisée par les entreprises. Ce sont les sociétés du commerce, de l'hébergement et de la restauration qui proposent le plus ces services. Deux tiers d'entre elles proposent ainsi un catalogue. 14 % des sociétés ont, en 2012, reçu des commandes électroniques (*web* et EDI) et ce niveau reste stable par rapport à 2011. Le volume des commandes électroniques dépend là encore de la taille de l'entreprise. Les ventes EDI restent moins fréquentes que les ventes *web*. Ainsi, 5 % des sociétés reçoivent des commandes EDI alors que 9 % reçoivent des

commandes *web*. Les montants de ces commandes se révèlent toutefois plus élevés, représentant 10 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés contre 4 % pour les ventes *web*. Les commandes proviennent essentiellement de France. Les secteurs qui reçoivent le plus de commandes électroniques sont l'information et la communication, le commerce et l'hébergement et la restauration, qui sont plus orientés vers la réception de commandes *web*. L'industrie et le transport reçoivent plutôt des commandes EDI.

Parmi les freins à la vente sur internet, 55 % des sociétés ne proposent pas de biens adaptés à ce type de vente. Le deuxième motif tient au coût de mise en place de ce système, jugé trop élevé par 30 % des entreprises. Pour les entreprises qui ont déjà vendu des biens, les freins résultent davantage des problèmes de paiement sur le web et là encore de coûts de mise en place trop importants.

3. L'impact des TIC sur la productivité

Claire LELARGE, Insee

J'ai essayé de réaliser une revue de la littérature subjective, pour lancer la discussion, sur les liens entre les technologies de l'information et de la communication et la productivité. J'ai axé cette revue sur les enjeux de mesure. Ces thématiques me semblent revenir au goût du jour, comme le montrent les résultats des enquêtes et l'émergence d'internet et du Big data dans la vie quotidienne. Le lien entre le progrès technologique et la performance des économies et des entreprises reste néanmoins un peu flou.

Je démarrerai en rappelant la littérature des années 2000, qui a résolu le paradoxe de Solow selon lequel l'introduction massive des ordinateurs dans l'économie ne se traduisait pas dans les statistiques par une augmentation de la productivité. En 2000, ces publications ont mis en évidence l'impact des TIC sur la productivité. Je vous proposerai ensuite les nouveaux enjeux analytiques et de mesure qui ont été relevés dans la littérature académique récente. Les auteurs ont notamment pointé le « puzzle européen » et le fait que les économies européennes n'auraient pas autant bénéficié des TIC que les États-Unis. Une certaine littérature remet également en question les réponses apportées par le passé. J'ouvrirai enfin le débat en vous proposant de nouvelles questions, tout en laissant de côté la question de l'organisation du travail qui sera traitée par la suite.

Dans ma rapide illustration des enseignements de la littérature des années 2000, j'évoquerai la dernière étude de l'Insee sur « *l'élasticité de la production au capital informatique : estimations à l'aide de données d'entreprises* ». Cette étude économétrique permettait de calculer la contribution des TIC à la productivité au niveau macroéconomique. L'économétrie exige du recul temporel, ce qui rend l'exercice particulièrement difficile. Par ailleurs, la mesure de l'investissement en capital nécessite de disposer de bons déflateurs. Or la question des prix reste très délicate. Les auteurs utilisaient les sources fiscales et non les enquêtes TIC pour estimer des fonctions de production, c'est-à-dire la contribution des différents facteurs de production en termes non pas de valeur ajoutée, mais de production. Ils ont recouru à une modélisation de ce processus de production pour estimer les facteurs technologiques et essayer de calculer, à partir de données microéconomiques, la contribution en pourcentage du capital TIC à la croissance de la valeur ajoutée.

Cette étude me semble un peu emblématique des travaux conduits dans les années 2000. Les auteurs n'ont pas utilisé les enquêtes TIC qui étaient pourtant disponibles à l'époque. Or pour effectuer une analyse économique, il convient d'observer une même entreprise au fil du temps et la manipulation de telles enquêtes peut se révéler complexe. Les enquêtes TIC restent malgré tout cruciales pour dessiner une photographie détaillée de la situation. La liasse fiscale fournit des informations sur les investissements réalisés au titre du poste « matériel de bureau » (mobilier et informatique). Ce poste s'avère difficile à interpréter et peu précis. Ces objectifs contradictoires – profondeur analytique et pertinence de la mesure des technologies – imposent que le questionnaire évolue dans le temps. Sur des thématiques relativement précises liées au commerce, ce type d'approche pourrait sans doute être complété par une collecte d'informations sur internet.

D'autres enjeux de mesure sont imparfaitement résolus par les données produites à l'Insee et dans les services statistiques ministériels. Certaines données s'avèrent ainsi nécessaires pour documenter toutes les complémentarités que la littérature avait mises en évidence entre les TIC et d'autres dimensions pour expliquer l'impact sur la performance et la productivité, comme l'âge, les qualifications, le type de tâches ou, d'un point de vue plus global, la concurrence et la mondialisation, autant d'aspects qui se révèlent difficiles à identifier.

Il existe de longue date un « puzzle » européen, avec l'idée que la croissance a observé un décrochage entre les États-Unis et l'Europe concomitant à un décrochage dans l'adoption et l'utilisation des TIC entre les deux géographies. Or cette situation se révèle très difficile à comprendre, car les ordinateurs sont

vendus sur un marché mondial à des prix qui restent relativement comparables ou qui, en tout cas, n'expliquent pas l'écart.

Il existe face à cela deux types de stratégie de réponse. La première tient aux avantages naturels et se fonde sur une différence de contexte entre les États-Unis et l'Europe, liée à des facteurs institutionnels et réglementaires, des conditions de financement, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée ou la taille du marché. Les auteurs avancent également une explication complémentaire relative à la qualité du management. Pour tirer un réel bénéfice des TIC, ces auteurs estiment en effet qu'il faut de bons managers. Pour parvenir à ce constat, ces auteurs ont mis au point une enquête répliquée d'année en année. Nous ne disposons pas d'un outil de même nature en France. Ottaviano a repris l'idée sur l'Italie et a observé que des pratiques managériales un peu sclérosées ont pu contribuer à détériorer les performances de l'Italie dans l'adoption des TIC.

Sur la période récente, la réflexion sur l'impact du Cloud Computing sur les performances économiques a incité les auteurs à reprendre les analyses des années 2000 et à constater que tout n'avait peut-être pas été résolu à l'époque. Je me ferai ici l'écho d'une étude très récente d'Acemoglu, Autor, Dorn et Hanson. Ils constatent que la corrélation entre intensité en TIC et productivité est fortement tirée par le secteur producteur de TIC. Nous avons en tête jusqu'à présent que les TIC permettent d'accroître la productivité et l'avantage compétitif par rapport à la concurrence en remplaçant les hommes par des machines dans certaines fonctions. Cet accroissement de la performance mesurée par la production pouvait être concomitant d'une baisse de la main-d'œuvre si l'effet de productivité se révèle supérieur à l'effet de taille. Or ces auteurs observent plutôt un déclin de la production dans ces secteurs, le gain en productivité étant dû au déclin encore plus fort de la main d'œuvre.

Dans cette dernière partie de mon exposé, je me risquerai à lancer quelques hypothèses et à identifier d'éventuelles nouvelles dimensions de complexité. Cette démarche reste très subjective et s'inspire de la littérature. Elle vise avant tout à lancer la discussion.

Du côté de la demande, ces enjeux de mesure connaissent peut-être un renouveau à la fois en termes d'output et de valorisation de l'output. Ces questions deviennent d'autant plus cruciales qu'apparaissent aujourd'hui de nouveaux objets et services. La coproduction avec le consommateur se développe, mais reste difficile à mesurer. Les frontières entre secteur marchand et non marchand deviennent floues à la faveur de l'émergence du covoiturage ou de la sous-location d'appartements. Les enjeux de valorisation de ces nouveaux phénomènes me paraissent particulièrement complexes. Si nous ne changeons rien, les statistiques peuvent manquer de nombreux aspects.

Du côté des facteurs de production, les enjeux de mesure me semblent rester d'une extrême sensibilité. Récemment, France Stratégie a cherché à déterminer le contenu en investissement des entreprises en France et en Europe et a établi un « âge » du capital. La question reste de savoir comment l'on passe d'investissements où la machine aide l'homme à des investissements où l'homme aide la machine, dans une démarche de « *compufactoring* », un terme proposé par Baldwin en 2012. La mesure de l'investissement et de l'incorporation des TIC dans celui-ci me semble constituer une question importante.

Enfin, j'ai relevé une dernière dimension de complexité résultant du lien entre l'organisation des entreprises et les TIC. Richard Baldwin part de l'hypothèse que le fractionnement des chaînes de production en particulier à l'international a été rendu possible par les TIC. Or nous éprouvons des difficultés à documenter très précisément cette dimension. Il existe certes des enquêtes sur les chaînes d'activité mondiales et sur la mondialisation, mais nous n'avons pas forcément la capacité d'articuler les deux et d'identifier les relations au sein ou en dehors des entreprises qui peuvent affecter à la fois la compréhension et la mesure de la productivité.

4. TIC et organisations du travail : constats, nouveaux enjeux, mesures

Nathalie GREENAN, Centre d'études de l'emploi

Mon exposé sera centré sur la question des liens entre les TIC et l'organisation du travail. Je vous présenterai une série de constats basés sur des travaux de recherche qualitatifs et sur les enseignements d'un dispositif d'enquête réalisé par la statistique publique en interaction avec une équipe de chercheurs en 2006.

Les technologies de l'information et de la communication se sont diffusées très rapidement au cours des vingt dernières années et la statistique publique a éprouvé quelques difficultés à suivre ce mouvement,

d'autant que ces TIC forment un ensemble très hétérogène même si l'acronyme donne une illusion d'unicité. Les travaux qualitatifs sur les liens entre les TIC et l'organisation des entreprises ont fait apparaître des situations assez diversifiées à l'intérieur des entreprises. Nous observons deux phénomènes relativement contraires. Des processus de standardisation et de centralisation appuyés sur les TIC vont ainsi émerger et induire plus de rigidité dans l'organisation. Il s'agit notamment des progiciels de gestion intégrée (ERP). Dans le même temps, nous avons noté l'apparition de processus de décentralisation (« *groupware* » par exemple) associés à une plus grande flexibilité dans l'entreprise. Une entreprise, selon qu'elle s'engage dans un mouvement de centralisation ou de décentralisation, bénéficiera d'avantages compétitifs, de gains et de potentiels d'innovation différents. Ce choix stratégique peut être source d'une hétérogénéité dans les comportements que l'on observera ensuite sur les marchés.

Des travaux quantitatifs ont également été menés à partir du dispositif COI (enquête « changements organisationnels et informatisation ») conduit en 1997 et en 2006. Cette année-là, l'enquête COI était couplée à la première enquête européenne harmonisée sur les TIC. Ces travaux quantitatifs montrent que les entreprises coordonnent leurs choix d'équipement en TIC avec des choix organisationnels, ce qui recoupe les observations du travail qualitatif. Ces deux domaines d'investissement partagent en effet des déterminants communs dans les entreprises. Nous ne trouvons cependant pas la même complémentarité dans le secteur public, ce qui démontre que cette coordination est probablement liée au mécanisme de marché spécifique au secteur privé.

Nous avons également identifié des « complémentarités productives » entre les TIC et un certain nombre d'outils qui forment des choix d'investissement dans d'autres domaines, notamment des outils de gestion. Ainsi, les entreprises qui adoptent les TIC et mettent en œuvre ces pratiques conjointement vont bénéficier d'un rendement supérieur à celui qu'elles obtiendraient en réalisant des investissements dans un seul domaine. Pour la productivité, il importe donc d'associer des investissements dans les TIC et dans d'autres outils en s'assurant de la cohérence d'ensemble. L'enquête COI a cependant montré que les choix ne s'opéraient pas tout à fait à la même vitesse. Les technologies de l'information et de la communication se sont diffusées de manière très rapide, mais les structures organisationnelles, elles, changent bien plus lentement.

Ces travaux ont démontré qu'il n'existait pas de déterminisme technologique et que le développement des TIC dépendait de choix stratégiques de l'ensemble des acteurs, conduisant à une diversité des technologies adoptées et des usages. Ces constats témoignent de l'intérêt de bâtir un système statistique permettant de mesurer cette diversité.

À l'intérieur des entreprises elles-mêmes, les travaux conduits à partir du dispositif d'enquête COI interrogeant à la fois les entreprises et les salariés ont permis d'observer des inégalités dans les usages par les salariés d'une même entreprise. Nous avons vu ressortir plusieurs régimes de mobilisation de la main-d'œuvre au moyen des technologies de l'information et de la communication.

Parmi les utilisateurs, deux groupes relativement importants se dégagent. Les technologies fortement connectées sont utilisées par un salarié de confiance, souvent cadre ou de profession intermédiaire. Ces salariés connaissent une intensité de travail plus grande, un débordement de leur vie professionnelle sur leur vie privée plus important, mais une autonomie plus grande et le sentiment que leur travail est reconnu à sa juste valeur. Ce premier type d'usage peut générer certains risques professionnels spécifiques, mais s'associe aussi à des rétributions positives pour ces salariés. Le second groupe est composé des utilisateurs de technologies peu ou pas connectées et de certaines technologies choisies par les employeurs comme les logiciels de gestion intégrée, le *workflow*, la RFID ou les centres d'appel. Ces salariés sont caractérisés par un travail plus intensif, des marges de manœuvre réduites, un travail contrôlé ou surveillé de manière plus importante, des injonctions paradoxales et le sentiment que leurs compétences sont sous-utilisées. À ce second groupe sont associés des risques professionnels et des gratifications différents. Enfin, il ne faut pas oublier que les inégalités dans l'accès à l'informatique persistent et qu'il reste un groupe relativement important de non-utilisateurs, qui font face à la fracture numérique. S'ils assurent un travail moins intensif que les autres, ils observent que ce travail est appauvri, isolé et peu satisfaisant. Ces différentes configurations influent sur la capacité de chacun à dégager des gains de productivité, de l'innovation ou un retour sur investissement pour les entreprises.

J'évoquerai maintenant les nouveaux enjeux. Le principal problème réside dans le fait que nous courons toujours derrière les technologies de l'information et de la communication. Ces technologies se renouvellent, font apparaître des phénomènes de mode. Ce secteur a connu des gains de productivité particulièrement importants aux États-Unis par exemple. Or ce renouvellement incessant se révèle difficile à suivre pour l'appareil statistique. Une analyse de la presse spécialisée réalisée en 2006 pointait les technologies

émergentes et la manière dont elles étaient connectées entre elles. De telles analyses s'avèrent utiles pour capter les tendances nouvelles qui peuvent être incorporées dans l'appareil statistique pour parvenir à suivre ce renouvellement de manière pertinente.

L'articulation entre TIC et organisation du travail reste centrale dans la réalisation du potentiel économique des technologies de l'information et de la communication. Pour rendre compte de ce potentiel, il convient probablement de s'intéresser à trois niveaux d'organisation, les structures organisationnelles et la manière dont l'entreprise s'articulera avec d'autres entreprises et d'autres organisations, les outils de gestion et les pratiques organisationnelles avec de nouvelles enquêtes qui ont émergé dans le monde anglo-saxon et enfin l'innovation dans le travail et plus précisément la manière dont les salariés eux-mêmes vont s'approprier ces technologies et être associés à l'investissement que l'entreprise va consentir dans ces technologies. Le développement des transactions informatisées ménage une place croissante à l'interorganisationnel. Cet aspect constitue un enjeu pour l'entreprise comme pour tous les acteurs. Il importe dès lors de suivre à la fois les enjeux d'accès aux infrastructures pour les entreprises, les salariés, les consommateurs, les enjeux de compétences des utilisateurs et le « *digital empowerment* », c'est-à-dire tous les éléments qui, dans l'économie et la société, permettent à l'ensemble des acteurs de tirer parti de ces technologies. Enfin, la capacité à produire du savoir à partir de l'information devient la ressource rare de l'économie numérique et il importe de pouvoir la suivre dans l'appareil statistique.

Le dispositif COI d'enquêtes couplées employeurs/salariés présente de nombreux avantages pour répondre à ces enjeux. Il intègre un cadre méthodologique pour suivre les évolutions de la technologie ; il propose un cadre de mesure de l'organisation et de ses changements. Il est également à même de couvrir le champ de l'ensemble des organisations privées et publiques de dix salariés ou plus. Il a intégré le questionnement de l'enquête TIC européenne en 2006 et permet de mettre en relation l'équipement en TIC de l'entreprise et l'équipement et les usages des salariés. Malheureusement, il n'a pas été réédité par la statistique publique après 2006.

Le défi principal pour la statistique consiste à appréhender dans les enquêtes la manière dont les TIC équipent les relations que l'entreprise développe à l'extérieur avec d'autres entreprises, les organismes publics, les travailleurs indépendants, les consommateurs finaux et toutes les communautés présentes sur le *web*. Ces relations se révèlent difficiles à saisir. Nous ne parvenons pas forcément à rendre compte du réseau et à établir sa topographie. Pourtant, l'exercice permettrait de comprendre la façon dont ce réseau génère de nouvelles potentialités. Aujourd'hui, internet et la statistique génèrent un nouvel ensemble de données statistiques qui permet d'analyser les comportements des acteurs sur les marchés. La recherche commence à s'emparer de ces questions. Il paraîtrait donc pertinent pour la statistique publique, au-delà d'une enquête nouvelle ou de l'amélioration du système d'enquête, de réfléchir à la manière de tirer parti de ces nouvelles sources disponibles et établir des diagnostics utiles à l'action publique.

5. TIC et changement de paradigme : nouveaux phénomènes sociétaux, enjeux et mesures

Alain RALLET, Université Paris Sud

Je fais partie d'un groupe d'économistes qui travaille depuis une vingtaine d'années sur la question des impacts d'internet et nous nous interrogeons sans cesse sur les nouveautés qui peuvent apparaître. Indiscutablement, un changement de paradigme est en cours, marqué par des transformations sociétales relativement profondes. Les changements affectent l'ensemble des activités économiques et sociales à tel point qu'il s'avérera désormais difficile de parler d'économie numérique, tant le numérique s'instille dans tous les pans de l'économie.

Ces changements se glissent dans toutes les activités économiques et toutes les formes de coordination. Contrairement aux origines de l'informatique, où les évolutions touchaient les postes de travail, l'informatisation actuelle porte sur la coordination et les relations et affecte la structure organisationnelle et sociale de l'ensemble de la société. Dans le même temps, ces transformations sont marquées par un phénomène assez curieux. Nous connaissons à la fois des phénomènes radicaux, voire brutaux et du point de vue statistique une certaine lenteur des transformations, car celles-ci concernent des phénomènes ou des organisations qui évoluent à pas lent.

Nous avons conduit en 2008-2009 une enquête statistique sur les nouveaux comportements associés à l'usage des téléphones mobiles. Or les résultats nous avaient extrêmement déçus, car les personnes n'avaient finalement pas grandement changé leur mode de coordination ou la façon d'agencer leur journée. Il était trop tôt pour capter ces évolutions. Cette combinaison d'effets spectaculaires, particulièrement prégnants dans certaines industries et de lenteur de transformation des organisations, des habitudes

sociales ou des modèles économiques justifie d'autant plus la conduite d'enquêtes longitudinales, comme l'enquête COI, qui permettent de mesurer le niveau où nous nous situons. Aux États-Unis, le commerce électronique représente seulement 6 % du commerce de détail aujourd'hui. Le système de distribution n'a donc pas encore achevé sa révolution.

Les transformations comportementales me semblent constituer un élément clé de la transformation économique et sociale, qu'il s'agisse des changements de comportement des salariés, de l'usage des médias sociaux dans l'entreprise, du nouvel équilibre à trouver entre vie professionnelle et vie privée ou de la contrainte temporelle qui pèse très fortement sur la pratique de travail, ou encore des changements de comportement des consommateurs en réaction avec l'apparition de nouveaux phénomènes comme le commerce électronique, le ciblage publicitaire extrêmement personnalisé ou l'usage des données personnelles.

J'ai focalisé mon propos sur quatre éléments qui pourraient constituer un changement de paradigme. La révolution des données représente aujourd'hui un phénomène massif, avec la production de données multiformes en masse et l'augmentation subséquente des capacités de traitement, un ensemble que nous avons nommé le « Big data ». Mac Afee et Brynjolsson comparent cette explosion des données avec l'invention du microscope au XVII^{ème} siècle qui a permis l'essor de la médecine. Ce n'est pas tant le foisonnement des bases de données que la production de nouvelles sources de données qui pose des problèmes à la statistique publique, aux entreprises et aux chercheurs.

Nous travaillons sur les questions de mobilité avec Orange. Renault avait proposé un sujet de recherche de trois ans consistant à construire des formats permettant d'échanger des données entre les opérateurs de transport, les opérateurs de télécommunications et tous les acteurs qui disposent d'informations sur la mobilité. Or nous pouvons collecter les mêmes informations sur les embouteillages à partir d'un seul smartphone, en prenant compte de la vitesse de déplacement de celui-ci dans une rue donnée. Cette révolution numérique pose problème aux entreprises, car l'on ignore aujourd'hui la valeur réelle qu'elles en tirent aujourd'hui. Elle suscite également des interrogations au niveau de la statistique publique, car elle pourrait permettre de construire un indice des prix autrement que par la manière traditionnelle. Enfin, le risque est grand de produire des connaissances sans théorie.

Nous vivons aujourd'hui un « grand dérangement numérique ». La vie privée n'est plus ce qu'elle était et ne le sera jamais plus. Nous devons faire face à cette nouvelle donne assez radicale qui accompagne le rôle croissant de la collecte et de l'exploitation de données dans l'économie numérique. Outre le ciblage publicitaire, nous voyons apparaître la vente et la revente de données qui animent une économie invisible, que l'on imagine, mais qui reste difficile à appréhender. Or cette évolution soulève des problèmes de régulation très importants. Les anciennes normes de protection des données et de la vie privée ont vécu, mais les nouvelles normes n'ont pas encore été édictées et il s'avère difficile d'encadrer ces nouvelles pratiques par le droit.

Dans ce contexte, il peut paraître intéressant de mesurer l'évolution des comportements des utilisateurs par rapport à cette intrusion de plus en plus grande dans leur vie privée. Nous sommes, de ce point de vue, confrontés à un paradoxe qui tient au fait que les personnes ne déclarent pas ce qu'elles font. Si elles se disent sur le principe très attachées à la protection de leur vie privée, elles se montrent prêtes à céder l'ensemble de leurs données personnelles pour presque rien. Les enquêtes statistiques se révèlent très peu fiables en ce domaine. C'est la raison pour laquelle nous avons eu recours à des expérimentations de terrain, qui nous ont permis de produire des données pour révéler les comportements des individus en situation réelle.

Ce changement de paradigme fait également naître de nouvelles perceptions et de nouvelles organisations de l'espace. Cette transformation s'avère inéluctable, mais elle reste relativement lente et commence à peine à émerger. Il convient dès lors de s'interroger sur l'impact du développement de la relation virtuelle sur le monde physique et les infrastructures. Au début des années 2000, le commerce électronique consistait simplement à commander et à se faire livrer à son domicile. Or l'impact des TIC sur le commerce se révèle bien plus large et dépasse la traditionnelle vente à distance. Les TIC ont accompagné une recomposition de l'organisation et de la localisation des commerces, avec des tailles différentes de magasin selon les quartiers.

Mais ce changement de paradigme présente une autre incidence. Traditionnellement, l'espace est représenté sous la forme d'oppositions très binaires (ici/ailleurs, présent/absent). Or les nouvelles technologies brouillent ces oppositions binaires. Vous pouvez désormais rester en contact avec une personne quand bien même vous l'avez quittée physiquement. Ce changement important affecte les

coopérations à distance et les modes d'organisation des entreprises, mais nous n'avons pas encore bien mesuré le rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'adoption de nouveaux schémas de localisation et d'organisation.

Les TIC nous incitent aussi à porter un regard nouveau sur le télétravail. Le développement des pratiques informelles de télétravail, par exemple, n'est pas suffisamment abordé dans le débat statistique. Nous avons réalisé une enquête statistique en Bretagne auprès de petites entreprises et nous avons constaté le développement d'un télétravail informel, qui n'est pas inclus dans le contrat de travail. De la même façon, nous mesurons encore très imparfaitement le télétravail qui n'est pas effectué à domicile ou de manière nomade, mais en dehors de l'entreprise, dans le temps du transport ou dans des tiers lieux. Or une certaine catégorie de salariés passe de plus en plus de temps en dehors de l'entreprise et travaille grâce à ces technologies sans que ce temps soit décompté comme du télétravail.

Dernier volet de ce changement de paradigme, nous voyons apparaître une économie « collaborative », un phénomène qui se trouve à la jointure entre l'économie et la société. Nous observons le développement d'innovations assez radicales dans les modes de financement, comme le financement participatif ou *crowdfunding*, dans les modes de production, puisque les consommateurs se montrent de plus en plus proactifs et contribuent eux-mêmes à la production, qu'il s'agisse de logiciels open source ou de services collectifs construits par agrégation de productions individuelles à l'image de Wikipédia, dans les modes de prescription et dans les modes de distribution, avec la distribution de pair à pair notamment dans le secteur de la musique. Ces innovations posent la question des motivations des individus qui apportent leur contribution sans être rémunérés en contrepartie. Un débat a d'ailleurs émergé sur ces motivations intrinsèques ou extrinsèques.

Dès lors, nous pouvons sans doute nous attendre à voir émerger de nouveaux types de services collectifs fondés non pas par des administrations ou des institutions publiques, mais par des interactions individuelles. Dans le domaine de la mobilité, par exemple, nous pourrions imaginer que des opérateurs centraux du secteur du transport ou des télécommunications construisent des services sur la base des données qu'ils possèdent, mais nous pourrions également imaginer qu'une plate-forme s'instaure entre les individus et, en agrégeant les données individuelles en temps réel, construise un service collectif. Face à l'emprise des grands opérateurs informatiques, nous pourrions effectivement voir apparaître ces démarches de type *bottom-up* combinant des actions individuelles. Ce développement pose néanmoins la question du rôle des plates-formes et de l'appropriation de la valeur générée par ces écosystèmes. Dans le domaine du covoiturage (Bla Bla Car), par exemple, la valeur est aujourd'hui accaparée par la plate-forme.

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie de nous avoir présenté ces quatre facettes du changement de paradigme. Après ces différents exposés, je vous propose d'ouvrir le débat.

6. Débat et échanges avec la salle

Désiré RAHARIVOHIRA, Fédération des industries mécaniques

Pour quelle raison les autoentrepreneurs sont-ils exclus de l'enquête TIC-TPE ? Disposez-vous déjà d'informations sur cette population ? Sa contribution est-elle considérée comme négligeable ?

Elvire DEMOLY

Nous avons exclu les autoentrepreneurs, car il s'agit d'une population très hétérogène dont une bonne partie ne mène pas d'activité. Nous aurions ainsi dû inclure dans l'échantillon un grand nombre d'unités pour que cette population soit représentative, avec le risque d'obtenir pour beaucoup d'entre eux très peu de réponses.

Patrick DUCHATEAU, Fédération française du bâtiment

S'agissant des enquêtes, je m'interroge sur le seuil de dix salariés. Nous pouvons constater un comportement très différent entre les entreprises comptant plus ou moins de dix salariés. Il me paraîtrait dès lors pertinent d'ajouter un seuil intermédiaire, autour de cinq salariés par exemple. Il m'a été répondu qu'un tel ajout se révèle impossible compte tenu de la taille de l'échantillon. Il me semble néanmoins important d'approfondir l'analyse. Il me semblerait également opportun de distinguer clairement les réseaux sociaux internes aux entreprises et les réseaux sociaux externes. Je regrette que le secteur de la construction

occupe, sur presque tous les classements, la dernière position. Les technologies évoluant très rapidement, la situation a sans doute très fortement changé depuis la dernière interrogation, en 2012. La vitesse de propagation du numérique dépasse très probablement la vitesse de réalisation des opérations statistiques. Or nous avons constaté une accélération très marquée de l'informatisation de nos entreprises et je pense que les chiffres se révéleraient très différents cette année.

Il me paraît compliqué de relier la richesse des exposés avec les statistiques. Peut-être conviendrait-il de conduire des enquêtes spécifiques dans des secteurs particuliers pour appréhender les évolutions. Nous assistons par exemple dans le BTP à une révolution numérique à la faveur de la mise en place de la maquette numérique. Cette révolution s'accompagne de changements de technologie et d'organisation. Elle s'est produite avec la nomination voilà six mois d'une personne chargée du numérique au niveau du ministère du logement, qui a créé un engouement sur le sujet. Internet existe depuis les années 1970 aux États-Unis, mais n'a pris son envol que très récemment. Les microordinateurs sont apparus au début des années 1980, mais leur développement s'est fait attendre. Les changements tendent aujourd'hui à s'accélérer et les usages se révèlent difficiles à suivre. Les exposés concernaient pour la plupart des enquêtes relativement anciennes. Or il apparaît difficile de fonder un raisonnement sur les résultats d'une enquête conduite voilà huit ans. Aujourd'hui, nous assistons plus à une révolution qu'à une évolution, qui transforme les comportements des entreprises et des salariés. Il s'agit aujourd'hui de déterminer la meilleure manière de mesurer cette transformation.

Lionel FONTAGNÉ

La première tentative de commercialisation d'une souris par Ranx Xerox date de 1983, époque où la recherche a commencé à utiliser Renater, le grand ancêtre d'internet pour les réseaux privés.

Louis de GIMEL

Les présentations se révèlent intéressantes, mais elles nous interpellent. Cette révolution numérique réintègre le marché du travail ou l'économie du consommateur. Les catégories que nous connaissons (ménages, entreprises, etc.) sont bouleversées. Nous devons nous interroger de manière très différente pour tenter de traduire ces évolutions par le biais statistique. S'intéresser au Big Data soulève des questions techniques, des questions d'accès à l'information, mais aussi des questions de périmètre. Ainsi, la statistique publique doit-elle s'intéresser aux marchés des entreprises ?

Les enquêtes TIC considèrent des technologies et s'attachent à décrire leurs interactions. Or nous souhaitons aujourd'hui appréhender le fonctionnement des entreprises que ce soit dans leurs relations avec d'autres entreprises ou avec leurs salariés, présents ou non physiquement. Nous devrions donc être confrontés à des questions délicates, sachant que nous restons dans un contexte de simplification. Nous nous trouvons au conflit entre deux sujets importants, mais contradictoires. Nous devons sans doute cibler certains aspects plutôt que de nous intéresser à l'ensemble. Il nous faudra également chercher à savoir qui s'approprie la valeur. Les expériences montrent que ce sont généralement ceux qui détiennent les plateformes qui s'approprient la valeur. Les responsables des hébergements touristiques le soulignent très clairement. Devons-nous conduire une nouvelle enquête COI recouvrant à la fois l'organisation de l'entreprise et les TIC ? L'exercice me paraîtrait assez lourd et même très compliqué si nous y ajoutons une étude longitudinale.

Elvire DEMOLY

L'enquête TIC-TPE a eu lieu une seule fois, fin 2012. Les résultats ont effectivement deux ans. Sur l'enquête TIC, les entreprises ont été interrogées jusqu'en mai 2013. Nous essayons d'accélérer les délais de publication. Pour les entreprises de plus de dix personnes, l'enquête est menée chaque année et nous publions les premiers résultats un an après. La prochaine enquête TIC-TPE est prévue en 2016. Nous nous heurtons à des problèmes de moyens et de charge statistique sur les entreprises. S'agissant des études longitudinales, nous ne suivons pas de panel dans le cadre de cette enquête, mais nous conservons la moitié de l'échantillon d'une année sur l'autre, ce qui permet quand même d'appréhender les évolutions.

Jean-Marc GENIS, Alliance du Commerce

Je voudrais renforcer le phénomène temporel. Nous vivons aujourd'hui une accélération des technologies et des systèmes qui rend tout très rapidement obsolète alors que les enquêtes accusent plusieurs années de retard. J'ai été frappé par la faiblesse relative du taux d'informatisation des très petites entreprises. Depuis le 1^{er} octobre, Bercy demande une déclaration informatisée de la TVA. Les résultats de cette enquête me

semblent totalement dépassés. Les entreprises n'ont plus le choix et doivent s'informatiser. Face à cette accélération des technologies, les organisations évoluent, mais de manière beaucoup plus lente, car il s'agit de changements assez profonds qui nécessitent des formations et des adaptations.

Fabienne ROSENWALD

Mes remarques ou questions s'adressent aux différents intervenants. La forte disparité qui existe entre les entreprises peut expliquer des mouvements de bascule à des moments donnés. Prenez-vous en compte ces disparités ? Certes, l'enquête TIC-TPE n'est pas conduite tous les ans, mais les données fiscales peuvent peut-être nous permettre de réaliser des estimations. Une partie des entreprises se retrouve dans les enquêtes TIC, OFATS¹, etc. Il semblerait intéressant que les chercheurs s'attachent à identifier les liens, notamment avec l'emploi. Ces travaux nous aideraient notamment dans la structuration de nos enquêtes. Enfin, les TIC présentent-elles des impacts vraiment mesurables sur le PIB ou la valeur ajoutée ? Ces impacts ne sont-ils pas aussi logés ailleurs, dans la vie privée ou l'organisation personnelle, dans des zones que l'on ne mesure pas aujourd'hui ?

Alain RALLET

Je partage le constat de complexité. Il convient de se fixer des priorités, en veillant à ce que ce soient les bonnes. Avant le lancement de l'enquête COI, un travail de recherche pluridisciplinaire assez important avait été conduit pour alimenter le questionnaire. Un dispositif de ce type permettrait au moins d'identifier les champs à investir. Nous constatons que ces outils du web 2.0 se sont développés partout, y compris chez les seniors, mais qu'ils restent très peu utilisés dans les entreprises. Cette contradiction entre le caractère hiérarchique de l'organisation d'une entreprise et ces outils de coordination extrêmement décentralisés me semblerait intéressante à examiner, car nous appréhendons bien tout le profit que les entreprises pourraient en tirer, mais aussi les freins qui s'opposent au développement de ces outils. Nous avons réalisé une post-enquête COI en 2009 si les entreprises utilisaient ces outils trois ans après leur première interrogation. Or nous avons constaté que même les entreprises les plus utilisatrices d'internet n'utilisaient pas ces outils. Il me paraîtrait intéressant de vérifier si cette nouvelle génération d'outils est capable d'affecter l'organisation des entreprises.

Nathalie GREENAN

Sur le fait que les technologies changent rapidement et que les enquêtes se révèlent toujours périmées, il me semble important de faire la différence entre deux catégories d'enquêtes. Certaines enquêtes fournissent des indicateurs suivis dans le temps par les entreprises. Ces données sont destinées à un certain usage, recouvrent un secteur spécifique et ne permettent pas de comparer les secteurs entre eux. Il en est ainsi des données sur le taux de pénétration de la maquette numérique dans le secteur du BTP. Or une information présentant de la valeur pour le secteur du BTP n'aura pas forcément la même valeur à un niveau plus global. Le dispositif COI n'a pas pour fonction de fournir des statistiques de ce type. Il vise à tester des catégories d'analyse, comprendre des comportements et fournir des résultats qui alimenteront la discussion. L'enquête COI apporte des résultats toujours intéressants. Il n'existe à l'heure actuelle aucun autre système d'enquête permettant d'examiner les sujets que traite cette enquête, notamment les interactions entre les technologies de l'information, l'organisation et la productivité. Il importe de construire un dispositif de ce type pour travailler à ces différents niveaux d'analyse, car la densité d'information et de diagnostic du débat public s'avèrera d'autant plus importante que nous disposerons de ces différents regards.

Du point de vue méthodologique, un tel dispositif se révèle effectivement un peu compliqué, car il s'agit de le construire de telle sorte qu'il fournisse des résultats intéressants. La spécificité de COI ne tient pas à la nouveauté du dispositif dans le système de la statistique publique, mais au fait qu'il s'appuie sur la collaboration entre des services statistiques qui n'avaient pas l'habitude de collaborer entre eux. Les deux enquêtes préexistantes traitant des entreprises d'un côté et des salariés de l'autre ont été coordonnées pour produire un ensemble d'informations. Le coût de cette coordination s'avère relativement élevé, mais il devrait baisser grâce aux nouvelles technologies dont nous disposons aujourd'hui. Si les organisations dépassaient leur logique de fonctionnement en silo, nous parviendrions à reconduire ce dispositif plus souvent. Sans reproduire l'exercice chaque année, nous pourrions néanmoins le renouveler tous les cinq ans. Il me semble dommage de ne pas conserver un dispositif de cette nature, conduit avec une certaine régularité, pour rendre compte des évolutions de comportement et penser des catégories nouvelles pour la recherche, les pouvoirs publics et les acteurs sociaux.

¹ Enquête européenne sur l'activité des filiales étrangères des groupes français (Outward FATS)

Claire LELARGE

La panélisation des enquêtes est réalisée presque automatiquement. Elle se révèle particulièrement intéressante pour effectuer des analyses économétriques. Les analyses que j'ai présentées s'avèrent assez complexes et sont souvent insuffisantes pour examiner les sorties ou les échecs qui peuvent être liés à des évolutions technologiques. L'articulation entre les différentes sources doit permettre de calculer des indicateurs poussant plus loin l'analyse.

L'articulation des enquêtes ne s'avère pas toujours évidente. L'enquête TIC ne permet pas de s'intéresser aux comptes de l'entreprise. Il conviendrait donc sans doute de revoir cette articulation pour enrichir les enseignements que nous pouvons en tirer, y compris en termes d'image. Une enquête avait été conduite par le SESSI. Elle n'avait pas rencontré beaucoup de succès, mais elle avait fourni un éclairage intéressant. Elle pourrait peut-être être renouvelée pour approfondir ces questions.

Lionel FONTAGNÉ

La question des frontières de la firme, la déformation de ces frontières et la définition même d'une firme ne sont pas encore suffisamment étudiées et me semblent constituer un enjeu important pour les statisticiens. Les entreprises du secteur du BTP se révèlent très différentes les unes des autres et il me paraît difficile de tirer des enseignements généraux pour l'ensemble du secteur.

7. Proposition d'avis

Lionel FONTAGNÉ

Vos propos sont retranscrits dans un compte rendu, mais les avis que nous adoptons restent très succincts et visent à faire ressortir les grandes lignes de nos débats, pour guider nos travaux futurs.

Dominique ALLAIN

Je vous propose deux avis.

Avis n°1

Le Conseil note avec satisfaction la réalisation en 2012 de l'enquête TIC dans les entreprises de moins de dix salariés qui répond à une demande de 2010 de cette commission. Il recommande de continuer à réaliser cette enquête à intervalle régulier.

Elvire DEMOLY

Nous raisonnons à partir des personnes occupées, en incluant aussi des non-salariés dans le champ de l'enquête, comme les dirigeants.

Dominique ALLAIN

Nous indiquerons donc « dix personnes ».

La Commission Entreprises et stratégie de marché approuve à l'unanimité l'avis n°1.

Lionel FONTAGNÉ

Le deuxième avis se veut plus prospectif.

Avis n°2

Afin d'éclairer l'impact des TIC sur l'organisation de l'entreprise – prenant en compte la dimension internationale des groupes – le Conseil recommande la poursuite de la réflexion entre la statistique publique et les utilisateurs, notamment les chercheurs, pour déterminer les outils de mesure à mettre en place par la statistique publique. Cette réflexion sera conduite en liaison avec les autres commissions concernées du Cnis, en particulier celle en charge de l'emploi.

Un suivi sera réalisé dans dix-huit mois à deux ans.

Alain GELY, CGT

Ne vaudrait-il pas mieux indiquer l'organisation « des entreprises », plutôt que « de l'entreprise », pour refléter la diversité des organisations ?

Lionel FONTAGNÉ

Tout à fait.

Jean-Pierre VILLETTELLE, Banque de France

Des extensions sur les enquêtes Ménage sont-elles envisageables ? Dans certains services comme la banque en ligne, les clients sont de plus en plus incités à effectuer eux-mêmes certaines opérations, l'entreprise externalisant en quelque sorte ses fonctions au profit des utilisateurs.

Lionel FONTAGNÉ

Il existe de multiples exemples comme le covoiturage ou la vente en ligne sur eBay qui soulèvent aussi la question de la frontière entre activité marchande et non marchande. Ces activités relèvent-elles des ménages ou des entreprises ?

Dominique ALLAIN

Nous pouvons inclure d'autres commissions en indiquant « *celles en charge de l'emploi et des questions sociales* ». Presque toutes les commissions peuvent s'intéresser à cette question.

Nathalie GREENAN

Il me paraît pertinent d'ajouter le volet relatif aux consommateurs, mais il ne faut pas oublier les pouvoirs publics qui développent aussi des relations informatisées avec leurs usagers.

Fabienne ROSENWALD

Nous pourrions mener une réflexion plus générale.

Dominique ALLAIN

Nous pouvons préciser que « *le Conseil recommande la poursuite de la réflexion sous la forme d'une rencontre entre la statistique et les utilisateurs* ».

Patrick DUCHATEAU

Ne conviendrait-il pas plutôt de constituer un *groupe ad hoc* pour appréhender les projets en cours chez de grands groupes comme Microsoft ? J'ai cru comprendre qu'un bouleversement se profilait en ce domaine.

Lionel FONTAGNÉ

Nous pouvons ouvrir cette rencontre très largement.

Dominique ALLAIN

Je vous propose la formule suivante : « *cette réflexion pourra être menée dans le cadre d'une rencontre ouverte aux autres commissions* ».

Lionel FONTAGNÉ

Je vous propose d'acter le principe. Nous vous transmettrons la dernière version de l'avis par courriel.

La Commission Entreprises et stratégies de marché approuve à l'unanimité l'avis n°2.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2015 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Fabienne ROSENWALD

En 2015, comme les années précédentes, le programme de la statistique d'entreprise reste très dépendant des règlements européens. Il s'agit de répondre aux demandes de l'Union européenne qui correspondent très largement à des demandes nationales et permettent ainsi des comparaisons.

Le programme prévoit notamment un très fort investissement sur les référentiels, qu'il s'agisse des répertoires ou des nomenclatures qui structurent notre statistique. Nous poursuivons l'extension de SIRUS, le répertoire de la statistique d'entreprise en remplacement de SIRENE, qui se recentre désormais sur des fonctions administratives. Sirius devient petit à petit le répertoire statistique de toute la statistique publique. Il comprendra désormais les unités légales, les groupes, les entreprises et toutes les unités statistiques dont nous avons besoin. Il permettra de calculer les catégories d'entreprises, de mesurer et de suivre la charge des entreprises et de mettre en place des tirages d'échantillons coordonnés négativement pour ne pas interroger trop souvent les mêmes entreprises. Le répertoire des groupes LIFI, jusqu'à présent dépendant d'une enquête, s'appuiera désormais sur des données fiscales émanant de Bercy et de la Banque de France. Le répertoire statistique sur les véhicules routiers du SOeS fera l'objet d'une refonte pour intégrer les contrôles techniques et améliorer ainsi sa qualité. L'Europe se mobilise également sur ces répertoires. Le projet ESBRS (*European System of interoperable Business Registers*) tend à faire en sorte que tous les répertoires statistiques des pays européens puissent communiquer entre eux et échanger des informations sur les groupes multinationaux au lieu de les interroger avec des enquêtes. Ce projet est scindé en trois parties, la France coordonnant celle qui s'attache à bâtir le répertoire européen des groupes et à mettre en place et généraliser le profilage international des entreprises. Les nomenclatures vont également évoluer. Ainsi, la nomenclature de produits CPA 2015 permettra de renforcer la cohérence avec les nomenclatures d'activités et d'améliorer la qualité des informations.

Quant aux productions structurelles régulières, le processus ESANE est entré dans le panorama de la statistique structurelle, fondé à la fois sur des données administratives et des données d'enquêtes. L'Insee continue d'améliorer la qualité des statistiques produites en niveau et évolution et poursuit l'intégration des nouvelles unités statistiques que sont les entreprises profilées. Sur les données 2013, nous avons ainsi intégré 40 groupes correspondant à une centaine d'entreprises. Pour ces groupes, nous n'avons plus interrogé les unités légales, mais directement les entreprises. Les premières données seront disponibles en 2015.

L'ensemble de la statistique produit régulièrement des statistiques conjoncturelles et l'année 2015 verra des évolutions sur ces indicateurs. L'Insee va poursuivre ses travaux pour répondre aux évolutions des règlements, en particulier par la production d'un indicateur de production en volume dans les services et l'introduction d'un indice de volume des ventes dans le commerce. L'Institut poursuivra également l'élargissement de l'indice des prix à la fois dans son champ et sa couverture, pour bien différencier les services rendus aux entreprises de ceux rendus aux consommateurs. Il continuera aussi d'améliorer tous les indices liés à la construction et au logement. De ce point de vue, l'Insee a introduit un indice des prix de production de la construction dans les logements neufs dérivé de l'ICC, mais révisable. Depuis le début de l'année, l'Institut assure la maîtrise d'ouvrage de la révision selon une méthodologie commune des index Bâtiment et Travaux publics et devrait introduire des indices statistiques du coût de la production dans la construction révisables, créés en base de référence 2010. En 2015, un travail sera mené avec le SOeS et les fédérations professionnelles concernées en vue de l'élaboration d'un IPI dans la construction non plus en nomenclature CC (ouvrages de construction), mais en nomenclature NACE. L'Insee continuera les travaux menés pour sécuriser la production des indices conjoncturels et l'indice de chiffre d'affaires, qui intégrera désormais la totalité des déclarations de TVA et tiendra donc compte de la démographie des entreprises. Du côté des statistiques de tourisme, les travaux se poursuivront pour améliorer la fiabilité des évolutions, mieux valoriser et mieux diffuser les productions. De la même manière, les douanes envisagent dans leur programme de travail d'améliorer la collecte et la qualité des statistiques sur le commerce extérieur. Quant au SOeS, il envisage de travailler à l'élaboration d'un indice de transport ferroviaire des voyageurs longue distance en interrogeant les sites de réservation en ligne.

S'agissant des enquêtes, je ne listerai pas toutes les enquêtes nombreuses que nous conduisons, mais me concentrerai sur les nouvelles interrogations. En 2015, nous mettrons en place une nouvelle enquête CIS sur l'innovation avec un volet relatif aux bénéfices environnementaux, l'enquête Points de vente qui s'articulera avec TASCOM et l'enquête ECEI-TPE, qui permettra de répondre à une demande d'analyse des petites entreprises. Dans le secteur des douanes, l'enquête CAF-FAB permettra d'estimer des coûts de transport et d'assurance et de connaître les coefficients de passage entre FAB et CAF pour mieux mesurer

et comparer les importations et les exportations. Du côté des transports, le SOeS mettra en place une enquête sur la consommation de carburant des véhicules et sur le kilométrage des véhicules de moins de quatre ans. Le SOeS travaillera également sur le covoiturage. Il s'agit de réfléchir à la mise en place d'une enquête et d'en réaliser les tests en 2015. Le service statistique engagera par ailleurs une réflexion sur la mobilité des ménages, qui pourrait faire l'objet d'une enquête Mobilité.

L'Insee travaillera sur le suivi statistique de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la nouvelle loi, qui nous charge de ce suivi avec la Banque de France et la BPI. D'une manière générale, la statistique d'entreprise diffusera largement ses productions et s'efforcera de les valoriser par des publications et par leur mise à disposition des chercheurs dans le cadre du CASD.

Lionel FONTAGNÉ

Je m'interrogeais sur l'articulation entre l'enquête CAF-FAB et la balance des paiements. Cette enquête sert-elle à la construction de la balance des paiements par la Banque de France ?

Jean-Pierre VILLETTELE

Je l'ignore.

Lionel FONTAGNÉ

Les chercheurs rencontrent un problème récurrent avec LIFI et les autres répertoires de ce type. LIFI a été arrêté en 2012. Le projet européen permettra d'établir une méta-base de données qui communiquera avec SIRUS et les répertoires de tous les pays européens. Nous voyons bien l'avantage de ce dispositif pour les instituts statistiques européens, mais je m'interroge sur l'accès aux données pour les chercheurs. Ce répertoire sera construit avec des données Van Dijk et Dun and Bradstreet. Lorsque les chercheurs souhaitent accéder à LIFI, ils doivent payer Amadeus, soit 40 000 euros. Pour ce répertoire, ils pourraient devoir payer à la fois Amadeus et Dun and Bradstreet. Qu'est-il prévu en ce domaine ?

Fabienne ROSENWALD

Pour le répertoire LIFI, nous avons basculé des données d'enquête à des données administratives. Nous avons travaillé avec les opérateurs et il ne sera plus nécessaire de payer pour consulter les données à partir de la nouvelle série LIFI 2013. Au niveau européen, si un chercheur souhaite avoir accès à l'EGR, c'est qu'il dispose déjà des données européennes. Or j'ignore s'il peut les obtenir. Je pense que les chercheurs doivent en discuter entre eux. Nous construisons le dispositif ; il n'est pas encore totalement formalisé. Il paraît donc opportun que les chercheurs posent cette question à l'échelle européenne. Nous devons également déterminer les modalités de mise à disposition des données que nous récupérerons de ce système.

Lionel FONTAGNÉ

J'ai cru comprendre que l'Insee, la Banque de France et les douanes envoyaient des données à Eurostat qui étaient utilisées pour produire des statistiques individuelles d'entreprises au niveau européen et recevaient en retour des données correspondant aux maisons mères des filiales étrangères en France, mais avec l'interdiction absolue de diffuser ces données.

Fabienne ROSENWALD

Pour l'instant, nous ne recevons pas ces données. Nous les collectons à travers l'enquête OFATS, en interrogeant les entreprises françaises sur leurs activités à l'étranger. Lorsque l'EGR deviendra opérationnel et que nous pourrions échanger des données, nous n'aurons plus besoin d'interroger les entreprises, les autres pays nous renseignant sur leurs filiales étrangères. À l'intérieur de la statistique européenne, nous partageons nos données sans difficulté. En France, nous avons mis en place un système spécifique à destination des chercheurs, mais j'ignore s'il existe des systèmes semblables au niveau européen.

Claire LELARGE

La construction d'un self-center européen avait été envisagée un temps. J'ignore s'il existe aujourd'hui. L'OCDE pourrait également se saisir du sujet, car l'organisation a acheté des bases de données Amadeus et l'accès des chercheurs ne semblait pas constituer un enjeu si fort pour le fournisseur de données.

Lionel FONTAGNÉ

Van Dijk est une société commerciale. Les négociations que nous avons pu mener avec elle se révèlent très dures.

Nathalie DELAME, INRA

J'ai noué des contacts avec deux personnes de la société Van Dijk, dont l'une propose des tarifs plus élevés que l'autre. Le service chargé des relations avec les chercheurs publics a revu ses tarifs à la baisse. Je vous communiquerai ses coordonnées.

Serge PIQUET, Comité Francéclat

Disposez-vous d'informations sur la simplification des données INTRASTAT envisagée par Eurostat que nous avons évoquée lors de la précédente réunion ?

Fabienne ROSENWALD

Le projet SIMSTAT-INTRASTAT a connu de nombreuses évolutions depuis un mois et s'est scindé en deux. Le travail se poursuit pour chercher à améliorer la qualité de nos données en récupérant les données des autres pays. En parallèle, un travail a été engagé pour tenter de réduire la charge des entreprises tout en continuant de produire les statistiques de commerce. Les pays ont échangé sur différentes pratiques (relèvement du seuil, estimations, enquête structurelle annuelle, etc.). Nous pourrions vous en dire davantage lors de la prochaine commission.

V. POINT D'INFORMATION SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COÛT DU CAPITAL

Jean-Pierre VILLETTELLE

Ce groupe de travail a pour mandat de passer en revue les composantes du capital, d'en proposer des mesures et d'identifier les sources statistiques disponibles pour ce faire. Il s'est déjà réuni à cinq reprises. La première réunion a eu lieu le 27 mai 2014. Je vous rappelle que j'avais présenté le projet de mandat dans cette enceinte et la question de l'opportunité d'aborder à la fois le coût et la rémunération du capital avait été posée. Cette option avait été écartée ; elle a été évoquée de nouveau au sein du Bureau du Cnis, mais elle ne recueille pas l'unanimité. Elle fait l'objet de nouvelles discussions au sein du groupe.

Les données de la comptabilité nationale et les données qui émanent des entreprises constituent les deux principales sources mobilisables. Les données de comptabilité nationale sont analysées dans le contexte particulier du changement de base. De nombreux travaux se révèlent disponibles selon l'ancienne base et il convient d'évaluer l'impact du changement sur les variables comme la mesure de l'investissement ou la mesure de la valeur ajoutée.

D'autres changements sont intervenus à l'occasion de cette bascule sur la méthodologie de l'Insee et l'exploitation du dispositif ESANE sur les comptes nationaux. Des révisions, régulières dans ce genre d'exercice, ont notamment affecté les données publiées par la Banque de France concernant les dividendes. Les dividendes versés par les sociétés non financières apparaissent plus faibles en nouvelle base. Le changement de base en lui-même ne constitue pas la raison de cet écart, puisque le contenu de la notion n'a pas varié entre l'ancienne et la nouvelle base. L'impact provient de la prise en compte des données disponibles dans ESANE qui font apparaître des dividendes versés plus faibles que les estimations précédentes. Par le passé, la Banque de France procédait à une estimation des dividendes et des revenus d'investissement direct étranger formés à la fois des dividendes et des bénéfices réinvestis. Or elle évalue désormais ces données à partir des données des entreprises. Le passage de l'estimation à la valeur observée entraîne de fortes révisions qui se soldent sur l'équilibre des revenus versés et reçus par l'ensemble des secteurs institutionnels et qui font varier à la baisse les revenus versés par les sociétés non financières.

Les données de comptabilité nationale ont été utilisées par un certain nombre d'auteurs invités à présenter leurs travaux au sein du groupe de travail. Laurent Cordonnier du Clersé, du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, a présenté des travaux évaluant les raisons non économiques qui influent sur le coût du capital pour déterminer dans quelle mesure ces raisons non économiques font varier à la hausse le prix du capital et influent de manière négative sur l'investissement. Xavier Timbeau, de l'OFCE, a présenté des travaux sur l'utilisation des comptes de patrimoine et visant à réintégrer dans les

revenus les gains en capital. Cette réintégration présente peu d'impact avant 2000, mais entraîne des changements notables par la suite et notamment à l'approche de la crise de 2007. Ces gains en capital sont fortement réévalués jusqu'en 2007, avant de baisser notablement. Une fois ces gains en capital réintégrés aux dividendes, la dérive à la hausse constatée par certains auteurs sur les dividendes versés par les entreprises n'existe plus.

La direction générale du Trésor a présenté les comptes de surplus, mesures permettant d'évaluer la répartition des gains de productivité entre les secteurs institutionnels. Enfin, nous avons accueilli l'OCDE et abordé les comparaisons internationales, un point important du mandat de notre groupe de travail. On pourrait s'attendre à ce que les données de comptabilité nationale construites dans un cadre mondial s'avèrent facilement comparables. Or, la présentation de Pierre-Alain Pionnier a montré que la comparaison au sein d'un même pays ou entre les pays des évaluations de taux de marge qui peuvent être effectuées à partir des comptes des secteurs institutionnels ou des comptes de branche n'est pas si aisée que cela, l'écart provenant de la façon dont est comptabilisée l'activité des quasi-sociétés, qui sont incluses dans les sociétés non financières ou dans les ménages selon les pays.

S'agissant de l'exploitation des données d'entreprises, des exposés sont venus clarifier les concepts et mettre en perspective les utilisations qui pouvaient être faites de ces données. Nous avons notamment observé que les dividendes pour un groupe doivent être définis en fonction du résultat de la société mère. Or il existe dans ce domaine une certaine confusion, puisque les sociétés elles-mêmes, lorsqu'elles sont constituées en groupe, calculent des ratios qui rapportent les dividendes versés par la société mère au résultat consolidé de l'ensemble du groupe. Cette confusion doit nous inciter à utiliser les chiffres avec précaution.

Renaud du Tertre (université Paris Diderot) a présenté des travaux utilisant les comptes des sociétés du SBF 250, qui mettent en évidence le fait que ces entreprises ont engagé une politique de redressement de leur rentabilité économique, notamment en développant leurs activités à l'étranger alors qu'à cette époque, au milieu des années 1990, les autorités monétaires poursuivaient des politiques de baisse de taux. La différence entre la hausse entre le rendement économique et la baisse des taux d'intérêt a fait apparaître un effet de levier important que ces entreprises ont exploité pour s'assurer un autofinancement important garantissant leurs investissements de renouvellement et conduire une politique de distribution de dividendes.

Enfin, Edith Ginglinger, membre du groupe de travail et professeur à l'Université Paris Dauphine, a présenté l'analyse financière du coût du capital en mettant l'accent sur le fait que la rémunération de l'actionnaire correspond à la rémunération du risque. Elle a également souligné qu'il s'avère impossible de jouer à la fois sur la distribution de dividendes et sur les gains en capital dans la mesure où le prix des actions dépend des dividendes futurs actualisés. Lorsqu'une augmentation des dividendes survient comme lors d'un versement de dividendes exceptionnels, les cours baissent d'autant, illustrant un phénomène de compensation entre les dividendes et le cours des actions. La politique de distribution de dividendes renvoie à des questions de gouvernance ou de signal donné aux investisseurs. Edith Ginglinger a également exposé les différentes politiques de distribution de dividendes des entreprises selon leur maturité, les entreprises en développement ayant tendance à ne pas distribuer de dividendes pour conserver du cash afin de se développer.

Le groupe de travail se réunira le 8 décembre prochain et sera consacré aux comptes de patrimoine, leur construction et leur articulation avec les comptes de flux. Après notre dernière réunion, nous démarrerons la rédaction de notre rapport pour une remise en début d'année prochaine.

Lionel FONTAGNÉ

Vous avez évoqué la révision liée aux investissements directs étrangers. J'avais en tête que ces investissements représentaient une cinquantaine de milliards d'euros chaque année alors que l'Allemagne affichait un montant moitié moins élevé. Pour quelle raison l'estimation s'est-elle avérée aussi erronée ?

Jean-Pierre VILLETTELLE

Les dividendes versés par les sociétés non financières ont été revus à la baisse par suite d'une révision du montant estimé pour le reste du monde.

CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Je vous remercie pour votre participation.

La Commission Entreprises et stratégies de marché se réunira le 1^{er} avril 2015.

La séance est levée à 17 heures 35.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Insee Première n° 1491 - Fin 2012, une partie des microentreprises reste à l'écart des TIC](#)

[Insee Première n° 1495 - L'usage d'Internet par les sociétés en 2013 : un recours minoritaire aux médias sociaux](#)

[Présentation de l'enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat](#)

[Programme statistique 2015 - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2014 - 2e réunion](#)

[Fiches de présentation d'enquêtes statistiques pour examen d'opportunité - Commission Entreprises et stratégies de marché - 2014 - 2e réunion](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[L'usage des TIC en entreprise : comparaison entre microentreprises et sociétés d'au moins 10 personnes - Insee - Diaporama](#)

[L'usage d'internet par les sociétés en 2013 : un recours minoritaire aux médias sociaux - Insee - Diaporama](#)

[Technologies de l'information et de la communication et productivité des entreprises - Insee - Diaporama](#)

[TIC et organisation du travail : constats, nouveaux enjeux, mesures - CEE - Diaporama](#)

[TIC et changement de paradigme : nouveaux phénomènes sociétaux, enjeux et mesures - Université Paris Sud - Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

Page

- Enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petits établissements de moins de 20 salariés (ECEI-PE) [29](#)
- Enquête sur les points de vente du commerce de détail [30](#)
- Enquête annuelle Eurostat sur les TIC et le commerce électronique dans les unités légales de 10 personnes occupées ou plus (TIC) [31](#)
- Enquête complémentaire sur les TIC dans les unités légales de moins de 10 personnes occupées [32](#)
- Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA) [33](#)
- Enquête sur le prix des bois [35](#)
- Enquête *Terres labourables* [36](#)
- Enquête *Pratiques d'élevage* [37](#)

Les fiches de présentation détaillée des enquêtes sont disponibles sur le site du Cnis.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Consommations d'Énergie et les Investissements antipollution dans les Petits Établissements de moins de 20 salariés (ECEI-PE)

Type d'opportunité : nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Insee – Direction des statistiques d'entreprises, département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les petits établissements de moins de 20 salariés (ECEI-PE).

L'enquête ECEI-PE constitue une extension aux petits établissements (de moins de 20 salariés) des questionnements sur les consommations d'énergie dans l'industrie (enquête EACEI – sur les consommations d'énergie dans l'industrie) et sur les investissements et dépenses pour protéger l'environnement (enquête ANTIPO). En effet, les données des enquêtes annuelles EACEI et Antipol permettant de répondre aux règlements européens ne portent pas sur les établissements de moins de 20 salariés. Pour couvrir le champ complet, des estimations sont donc nécessaires. L'enquête ECEI-PE doit permettre de compléter les résultats fournis sur l'année d'enquête et d'améliorer les méthodes d'estimations sur les unités de moins de 20 salariés pour les années suivantes.

L'enquête ECEI-PE mesure, au niveau de l'établissement et pour les principales énergies – mais de manière nettement simplifiée par rapport à l'enquête EACEI –, les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie, à l'exception des activités de production et de distribution d'énergie, conformément au concept de consommation finale d'énergie de l'industrie. Les consommations sont détaillées au niveau de leur usage, un usage particulier étant la production d'électricité. L'ECEI-PE mesure également les montants par domaine des études, des investissements et des gros postes de dépenses courantes réalisés pour protéger l'environnement.

Les données étant disponibles au niveau de l'établissement, l'ECEI-PE est réalisée auprès des établissements (de moins de 20 salariés), appartenant au secteur de l'industrie (y compris l'artisanat industriel) hors industrie de l'énergie. L'enquête portera sur un échantillon d'environ 10 000 unités.

L'enquête couvre la France entière (métropole et DOM). La base de sondage sera le répertoire statistique Sirius (Système d'identification au répertoire des unités statistiques). La collecte de l'enquête, par internet ou voie postale à la demande de l'établissement, devrait avoir lieu au second semestre 2015.

Un comité de concertation réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions d'énergie et de protection de l'environnement (SOeS, DGEC, Ceren, Ademe, AIE, Citepa, DGCIS...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, d'entreprises ou de syndicats de salariés (EDF, GDF Suez, Comité professionnel du pétrole, Medef, CGPME, CGT, CFDT...).

Outre leur utilisation pour répondre aux règlements européens, une publication de type *Insee Première* ou *Insee Focus* ainsi qu'une publication détaillée des résultats (*Insee Résultats*) sont prévues.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les points de vente du commerce de détail

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête ponctuelle (tous les 5 ans environ)

Demandeurs : Insee – Direction des statistiques d'entreprises, département des synthèses sectorielles

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les points de vente du commerce de détail.

Des enquêtes sur les points de vente sont menées régulièrement depuis 1984, pour mieux connaître le tissu commercial. La dernière a été réalisée en 2010 sur l'exercice 2009. Cette enquête a permis de collecter l'information nécessaire au calcul de ratios tels que le chiffre d'affaires par mètre carré ou par personne employée, en fonction de caractéristiques d'activité, de surface de magasin ou de localisation et – particularité de l'édition 2009 –, d'appartenance à un réseau d enseignes. Toutefois, elle n'a pas permis d'identifier les magasins appartenant à un réseau en fonction du type de réseau (intégré, franchisé ou adhérent à un groupement coopératif). De plus certains utilisateurs ont déploré de ne pouvoir obtenir de résultats au niveau des grandes régions.

Les points de vente, lieux où se rencontrent l'offre et la demande et où se nouent les transactions commerciales, sont au cœur de l'activité de la distribution. Il apparaît essentiel aux différents analystes ou acteurs du commerce, professionnels, économistes, bureaux d'études, collectivités locales, de disposer d'éléments décrivant l'appareil commercial, susceptibles d'expliquer la performance des magasins. Dans le tertiaire en particulier, et notamment dans les secteurs du commerce de détail, il existe par ailleurs une demande forte d'étudier les performances des points de vente appartenant à un réseau, comparativement aux autres et de connaître leurs parts de marché.

L'enquête menée en 2015 visera ainsi à collecter le Siret, l'adresse, le chiffre d'affaires, les effectifs (personnes occupées), la surface du point de vente, l enseigne et la nature d'un lien éventuel avec un réseau (type de contrat avec la tête de réseau). Elle complète l'enquête sectorielle annuelle qui ne fournit des informations qu'au niveau des entreprises.

L'enquête portera sur un échantillon d'environ 10 000 à 13 000 entreprises (unités légales) en France métropolitaine et DOM, appartenant aux secteurs de l'artisanat commercial et du commerce de détail en magasin. La collecte s'effectuera par internet avec possibilité de répondre par voie postale.

Un comité de concertation réunit des professionnels, universitaires, chercheurs et membres de bureaux d'études impliqués dans des travaux sur le tissu commercial et l'organisation du commerce en réseau.

Les résultats de l'enquête seront publiés sous forme d'un 4 pages (*Insee Première*) et d'un document plus complet (*Insee Résultats*).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête européenne sur les Technologies de l'Information et de la Communication et le commerce électronique (TIC - Entreprises)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeurs : Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête européenne sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique (TIC - Entreprises).

L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises européennes et d'évaluer la progression de leur usage. Elle s'inscrit dans le cadre du règlement n° 1006/2009 du Parlement européen et du Conseil, concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.

Le programme d'enquêtes sur les TIC se compose d'une séquence d'enquêtes annuelles conçues autour d'un tronc commun portant sur trois thèmes principaux (équipement en TIC, accès et usage d'Internet, commerce électronique) auquel est adjoint chaque année un ou plusieurs module(s) traitant d'un thème nouveau ou approfondissant l'un des thèmes de base : par exemple, le cloud computing en 2014, la sécurité des TIC en 2015. Depuis 2012, à la demande du Cnis, elle est accompagnée une fois tous les 5 ans environ d'une enquête sur les entreprises de moins de 10 personnes occupées (enquête *TIC - TPE*).

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par internet, et à la demande de l'entreprise, par voie postale. En France, le champ actuel porte sur la France entière (métropole et DOM). La collecte a lieu de janvier à avril, auprès d'environ 13 000 entreprises d'au moins 10 personnes occupées – salariées ou non –, échantillonnées dans le répertoire statistique *Sirus*.

Un comité de concertation est amené chaque année à donner son avis sur le questionnaire proposé. Il peut choisir de garder ou non des questions optionnelles et peut proposer des questions d'intérêt national. Ce comité réunit des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SOeS, SSP, DGE, CCIP, ARCEP, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (FEVAD, Syntec Numérique, Medef, CGPME, CGT, FO...).

Outre la diffusion des données à Eurostat, une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Résultats*).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE)

Type d'opportunité : reconduction de l'enquête menée en 2012

Périodicité : enquête ponctuelle (tous les 5 ans environ ; ici en 2016)

Demandeurs : Insee – Direction des statistiques d'entreprises – Département des synthèses sectorielles, en collaboration avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE).

L'enquête TIC-TPE a pour objectif de mieux percevoir la diffusion des TIC dans les entreprises de moins de 10 personnes occupées –salariées ou non –, et d'évaluer la progression de leur usage.

Lors du renouvellement du label d'intérêt général de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes pour les années 2011 à 2015, la commission *Entreprises et stratégies du marché* a demandé que le champ de l'enquête soit étendu aux entreprises occupant moins de 10 personnes – cette partie du champ étant considérée par *Eurostat* comme une extension optionnelle de l'enquête TIC auprès des entreprises occupant au moins 10 personnes.

L'enquête TIC-TPE complète ainsi, de manière ponctuelle, l'enquête européenne annuelle sur les TIC, menée auprès des entreprises d'au moins 10 personnes occupées. Le questionnement reprend d'ailleurs la majorité des thèmes présents dans l'enquête européenne, afin d'assurer la comparabilité des données. Il sera toutefois adapté aux très petites entreprises. Ces thèmes seront basés sur trois thèmes principaux (équipement en TIC, accès et usage d'internet, commerce électronique) auquel sera adjoint un ou plusieurs modules traitant d'un thème spécifique.

Il s'agit d'une enquête collectée essentiellement par internet, et à la demande de l'entreprise, par voie postale. Le champ porte sur la France entière (métropole et DOM). La collecte aura lieu au second semestre 2016, auprès de 10 000 à 20 000 unités légales de moins de 10 personnes occupées, échantillonnées dans le répertoire statistique Sirius.

Un comité de concertation donnera son avis sur le questionnaire proposé et pourra proposer des questions d'intérêt national. Ce comité réunira des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions de technologie de l'information et de la communication et de commerce électronique (SOeS, SSP, DGE, CCIP, ARCEP, SGMAP, Télécom Paris Tech...) ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, ou de syndicats de salariés (FEVAD, Syntec Numérique, Medef, CCIP, CGPME, CGT, FO...).

Une diffusion nationale est prévue dans les publications ou études de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Résultats*).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA)

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires des agriculteurs (EPCIA, ou enquête PCIA).

Cette enquête dans sa forme actuelle résulte d'une refonte en 1995 de l'enquête courante réalisée pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles

Elle a donc pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. À ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage et des produits et services vétérinaires.

L'enquête permet ainsi d'alimenter sur son domaine de suivi l'indice des prix d'achat des moyens de productions agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des IPAMPA régionalisés. Elle permet également d'établir à la demande d'Eurostat les prix absolus de certains engrais et de certains produits d'alimentation animale.

La collecte mensuelle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 245 entreprises – situées en France, y compris dans les DOM – parmi les plus représentatives qui vendent des produits et services utilisés par les exploitants agricoles. La plupart des entreprises (210) relèvent du domaine de l'agrofourniture et 35 cabinets vétérinaires sont également interrogés.

Par ailleurs, des opérations de rebasement prévues en 2015 permettront d'actualiser la totalité des produits suivis et de renouveler en partie l'échantillon des entreprises interrogées dans l'enquête.

L'enquête PCIA sera dématérialisée au cours du premier trimestre 2015. Elle sera gérée au niveau central par le SSP avec l'appui des SRISE (services régionaux de l'information statistique et économique) qui assureront un suivi de proximité avec les entreprises et s'y déplaceront afin de mettre à jour la liste des produits et services suivis dans l'enquête.

Un comité de concertation se réunira au cours du premier trimestre 2015. Il permettra d'engager les travaux nécessaires à la réalisation de l'enquête préliminaire au rebasement 2015. Il regroupe l'Insee, la Direction générale des politiques agricoles, alimentaires et des territoires du ministère en charge de l'agriculture, le SSP et l'ensemble des professionnels des domaines concernés. Afin de mieux répondre aux besoins, il permettra d'actualiser la nomenclature fine des produits de l'enquête PCIA.

Le SSP consolide les résultats de l'enquête PCIA avant leur transmission à l'Insee, en charge du calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). L'indice est diffusé entre 25 et 30 jours après la fin du mois sous revue.

Au niveau européen, Eurostat diffuse sur son site l'IPAMPA et les prix absolus calculés. Au niveau national, cet indice alimente les différentes publications sur la conjoncture agricole réalisées par l'Insee et le SSP. Ces dernières sont mises en ligne sur leur site respectif. Plusieurs organisations professionnelles utilisent par ailleurs les résultats de l'IPAMPA pour les études de conjoncture sur leur domaine de compétence et pour alimenter leurs propres publications. Au niveau régional enfin, les IPAMPA régionalisés alimentent les publications de conjoncture des SRISE.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le prix des bois

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête semestrielle (prix des grumes) et trimestrielle (bois de trituration et bois énergie sylvicole)

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur le prix des bois.

Dans le cadre des objectifs de développement de la filière forêt-bois, le SSP est chargé de mettre en place une enquête sur le suivi des prix des bois (y compris bois énergie).

L'objectif est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois afin d'informer, de manière régulière et indépendante des parties contractantes, les acteurs de la filière forêt-bois sur les tendances du marché national du bois.

L'enquête permet également de valoriser les données des deux enquêtes annuelles de branche sur la récolte de bois et la production de sciages menées par le SSP.

Les résultats de l'enquête sur le prix des bois sont également utilisés par l'Insee pour établir le compte économique de la sylviculture (CES) et par le SOeS pour dresser le compte intégré économique et environnemental de la forêt (IEEAF) qui répond à une demande de la Commission européenne.

Les unités ciblées par cette enquête sont des entreprises d'exploitation forestière situées en France métropolitaine : environ 200 à 300 entreprises d'exploitation forestière pour les grumes, 70 à 80 entreprises d'exploitation forestière pour la trituration, et 6 à 80 entreprises d'exploitation forestière pour le bois énergie sylvicole.

L'enquête est réalisée tous les semestres pour les prix des grumes et tous les trimestres pour les bois de trituration et les bois énergie sylvicole. La collecte est réalisée via internet (site sécurisé).

Le comité de pilotage est interne au ministère chargé de l'agriculture. Il comprend la sous-direction de la forêt et du bois, le SSP, des représentants de Srise et des services chargés de la forêt dans les Draaf. Un comité des utilisateurs associant aux membres du comité de pilotage les organisations professionnelles concernées est par ailleurs réuni pour examiner le questionnaire de l'enquête si une demande émerge.

Les résultats (indices d'évolution du prix des bois ronds) sont publiés sur le site Agreste du SSP.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête *Terres labourables*

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête *Terres labourables*.

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures issues de terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle peut également être utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées. Elle répond par ailleurs au règlement européen CE n° 543/2009, relatif aux informations à fournir sur les produits végétaux.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles. L'interrogation porte sur la surface et le rendement de l'ensemble des grandes cultures présentes sur l'exploitation, sur la quantité d'eau pour l'irrigation du maïs, ainsi que sur les prévisions de semis pour l'année suivante.

Les exploitants agricoles interrogés sont ceux qui ont des parcelles en terres labourables (l'échantillon comporte 13 000 exploitants).

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). En vague 1, les informations sont collectées par un enquêteur au cours d'un entretien téléphonique. Lorsqu'il s'agit d'une exploitation enquêtée pour la première fois, l'enquêteur doit rendre visite à l'exploitant. Pour les vagues 2 et 3, les questionnaires sont renseignés par téléphone.

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles *Terres labourables*, est présenté à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année. La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats.

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi des estimations conjoncturelles sur les « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du SSP) et l'établissement de la statistique agricole annuelle (SAA). Les estimations précoces de production alimentent également les transmissions à Eurostat des statistiques végétales.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête *Pratiques d'élevage*

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et animales.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête « Pratiques d'élevage ».

L'enquête permettra d'actualiser des données pour l'établissement des inventaires nationaux sur les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CNUCC) et pour l'établissement de bilans azote et phosphore demandés par Eurostat. Ces données pourront également servir dans le cadre de l'évaluation de la directive européenne sur les nitrates présents dans l'eau. Enfin, l'enquête apportera des éléments d'évaluation de la politique d'agroécologie et du plan Ecoantibio portés tous les deux par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

L'enquête a pour objectif d'apporter des informations sur les pratiques des éleveurs en abordant différentes thématiques complémentaires. Elle constitue un outil majeur de l'évaluation de l'impact des pratiques des éleveurs et notamment de la politique de développement de l'agroécologie du ministère et du plan Ecoantibio qui vise à réduire l'usage des antibiotiques.

Elle doit permettre également de disposer d'éléments techniques pour actualiser les connaissances sur le secteur de l'élevage. Ces éléments sont notamment utiles pour la réalisation des bilans fourragers pour l'alimentation animale, pour la réalisation des bilans des émissions de gaz à effet de serre à partir de l'élevage, pour la réalisation des bilans azote et phosphore. Ils permettent enfin de disposer de données de base actualisées pour la connaissance des pratiques et pour l'amélioration des données conjoncturelles établies par le SSP.

Le questionnaire sera organisé autour de différentes thématiques : données structurelles de base, gestion des effluents, alimentation des animaux, pratiques sanitaires, bien-être animal, main-d'œuvre.

L'unité de collecte est l'exploitation. L'interrogation est faite auprès du chef d'exploitation. Le nombre d'exploitations enquêtées est estimé au maximum à 33 000.

L'enquête porte sur les filières suivantes : bovins (lait et viande), porcins, volaille de ponte et volaille de chair, ovins, caprins. Des seuils minimaux d'animaux par exploitation seront fixés pour déterminer l'univers de tirage et n'enquêter que les exploitations dites « professionnelles ».

L'enquête est prévue dans les principaux bassins d'élevage français y compris les DOM concernés. Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

L'enquête sera réalisée en face à face chez l'exploitant avec saisie directe sur Tablet PC (système Capi). La collecte aura lieu en début 2016.

Un comité des utilisateurs regroupant les représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie, des Srise, des instituts techniques et de recherche est créé pour préparer le questionnaire de l'enquête. Une consultation des organisations professionnelles agricoles sur le projet de questionnaire sera également réalisée.

La diffusion des résultats se fera sous diverses formes : Agreste Primeur, dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Internet Agreste de tableaux de résultats agrégés, études régionales à l'initiative des régions.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.